



**GROUPE PERMANENT CONJOINT CONFEDERATION CANTON SUR LES PRIORITES
DE LA GENEVE INTERNATIONALE**

La Genève internationale et son avenir

25 juin 2013

Etat des lieux, défis et stratégies

Le 19 novembre 2012, le Groupe permanent conjoint (GPC) a donné mandat à sa composante technique de "mener une réflexion approfondie sur le futur de la Genève internationale et d'en présenter les résultats à la séance du GPCP au printemps 2013, en y intégrant, le cas échéant, des propositions d'action".

Le présent document est le résultat de ce mandat. Il intègre les constats et recommandations de la Task Force «Genève internationale» mise sur pied par le DFAE qui a terminé ses travaux fin avril 2013. Le rapport conjoint constitue le premier document commun de nature stratégique sur la Genève internationale depuis le premier rapport du GPC, daté de 1995.

Le rapport est composé de deux parties. La première est un résumé des conclusions et des propositions d'action. La seconde est une présentation plus détaillée de l'état des lieux, des défis et des orientations proposées.

Partie 1: résumé et plan d'action

Résumé

Depuis la création de la Croix-Rouge il y a 150 ans, la Genève internationale s'est considérablement développée et diversifiée et constitue actuellement un des premiers pôles de gouvernance mondiale. Elle incarne ainsi un engagement international majeur de la Confédération suisse et de Genève en faveur de l'humanité.

La Genève internationale, ou Suisse internationale par Genève, est également un instrument précieux et une plateforme de première importance pour la politique extérieure suisse. Par sa longue tradition humanitaire, elle incarne des valeurs centrales de la politique extérieure suisse, dans lesquelles une vaste majorité de la population du pays se reconnaît. Enfin, la Genève internationale est une composante essentielle de l'identité de Genève, ainsi qu'un acteur économique considérable pour l'Arc lémanique.

La politique d'accueil active et continuellement adaptée des organisations internationales (OI), des représentations des pays membres et de la société civile a réussi à faire de Genève, et donc de la Suisse, un pôle de compétences reconnu dans les domaines suivants:

1. La paix, la sécurité, le désarmement
2. L'action et le droit humanitaires, les droits de l'homme, les migrations
3. Le travail, l'économie, le commerce, la science, les télécommunications
4. La santé
5. L'environnement, le développement durable

La conjonction de ces divers éléments a permis à la Genève internationale de faire face à des défis importants, et de demeurer l'un des principaux centres de gouvernance mondiale avec New York.

Cependant, la Genève internationale et la politique d'accueil suisse doivent faire face à une modification rapide de l'environnement international, marquée notamment par la fragmentation de la gouvernance mondiale et la crise financière. Ces nombreux défis nécessitent des efforts et des ressources supplémentaires. Il s'agit ainsi de réfléchir au maintien et au développement de l'attractivité et de l'excellence de la Genève internationale en anticipant les thèmes qui occuperont l'agenda international et en favorisant la visibilité des acteurs présents à Genève sur ces sujets. Il faut également mieux exploiter les ressources offertes par la présence sur un même territoire d'un ensemble unique d'organisations internationales, de missions permanentes (MP), d'organisations non gouvernementales (ONG) et d'institutions académiques.

Afin d'assurer le futur de Genève, voire de la Suisse, en tant que centre de gouvernance globale, une stratégie s'articulant autour de piliers principaux et matérialisée par six axes est proposée. Le premier pilier ("hardware") porte sur le renforcement des instruments déjà utilisés dans le but de les compléter et les rendre encore plus efficaces. Le deuxième pilier ("software") se concentre sur le développement des capacités de formation, de réflexion et de savoir-faire genevois et suisse relatives à la gouvernance globale en vue de développer une vision à long terme.

Le catalogue de mesures présenté ci-dessous illustre la manière dont la nouvelle stratégie visant à renforcer l'attractivité et la compétitivité de la Genève internationale peut être mise en œuvre.

- * Mesure à court et moyen terme (2 à 3 ans)
- ** Mesure à moyen et long terme (5 à 10 ans)

Ces mesures sont des intentions. Elles doivent encore être détaillées, chiffrées et validées par les instances compétentes selon les procédures en vigueur.

Axe n°1: Renforcer le dispositif d'accueil

- a. Soutenir la rénovation des bâtiments d'OI*
 - Adapter la politique d'accueil par rapport aux rénovations/prêts à la rénovation [Conf.]
 - Modifier les statuts de la FIPOI pour assurer les nouvelles fonctions en termes de rénovation [Conf./Canton]
 - Soutenir les projets de valorisation des terrains des OI en vue de financer les rénovations [Conf./Canton/Ville]
 - Introduire les instruments appropriés pour le financement des prêts à la rénovation [Conf.]
 - Financer et piloter des études préliminaires ou complémentaires sur les rénovations [Canton]
 - Mettre à disposition de l'expertise et des services spécialisés du canton pour le développement et la réalisation des projets de rénovation [Canton]
 - Etudier les modalités d'une participation de la Ville au soutien à la rénovation des bâtiments d'OI [Ville]
 - Soutenir le projet de la Tour des Feuillantines¹ [Conf./Canton]
- b. Améliorer les procédures d'attribution de visas [Conf.]*
 - Développer une formation spécifique et une information régulière destinées aux collaborateurs de missions et de chancelleries suisses dans notre réseau de représentation
 - Examiner avec l'Office fédéral des migrations (ODM) et les autres partenaires concernés, les possibilités d'amélioration des procédures en fonction de la spécificité des profils désireux de participer aux nombreux événements de la Genève internationale
 - Sensibiliser les Etats concernés sur les procédures et les moyens à disposition pour faciliter les procédures d'octroi de visas
 - Renforcer l'équipe de la section en charge des visas à la Mission suisse ONUG à Genève
- c. Elargir les offres d'accueil pour les ONG*
 - Faciliter l'obtention de visas pour la participation à des conférences/commissions [Conf]
 - Faciliter l'obtention de permis de travail et de séjour pour du personnel étranger spécialement qualifié [Canton]
 - Accroître le parc de bureaux et d'hébergement à coût modéré par l'intermédiaire de la Fondation du Centre international de Genève (FCIG) [Canton]
- d. Améliorer la mise en œuvre du régime des privilèges et immunités [Conf.]*
 - Eliminer les freins et les obstacles qui demeurent en la matière sans que cela n'entraîne de modifications de la Loi sur l'Etat hôte et son ordonnance d'application, ni les accords de siège conclus avec les OI
 - Discuter d'un assouplissement des règles et/ou d'un allègement des procédures concernant les véhicules immatriculés en plaques diplomatiques, l'acquisition d'immeubles par les Etats et les OI et les demandes de permis de séjour par des anciens titulaires de cartes de légitimation du DFAE
 - Assouplir les règles concernant l'octroi des différents types de cartes de légitimation du DFAE au personnel de carrière des Etats

¹Tour des Feuillantines: à proximité de la place des Nations, entre la route de Ferney et l'avenue de la Paix, cette tour de 15 à 20 étages devrait accueillir ces prochaines années un espace public et touristique pour valoriser les archives de l'ONU et promouvoir la Genève Internationale, ainsi que des appartements résidentiels et un ensemble de services dédiés en priorité aux fonctionnaires internationaux.

- Trouver une solution permettant aux employés locaux des MP (employés ne faisant pas partie du personnel de carrière des Etats) de pouvoir adhérer volontairement aux assurances sociales suisses (AVS, etc.)
- e. Examiner la possibilité de mettre à disposition au CICG, à coût modeste, un équipement à la pointe de la technologie, notamment pour permettre la tenue de vidéo-conférences [Conf./Canton/evtl. PPP]*
- f. Développer une stratégie de mobilité pour le trafic de transit dans le périmètre du Jardin des Nations et l'accompagnement des OI dans le développement de leur plan de mobilité douce [Conf./Canton]**

Axe n°2: Développer le réseau de formation, réflexion et savoir-faire genevois/suisse

- a. Mettre en place des plateformes de réflexion et de discussion sur la gouvernance mondiale, thématiques et intersectorielles (multi-stakeholder)*
 - Identification et soutien de deux ou trois projets pilotes [Conf./Canton/evtl. PPP]
 - Réalisation du projet Penthes [Canton]
- b. Attirer des *think tanks* suisses et internationaux de premier plan*
 - Créer des lieux emblématiques de réflexions pour les plateformes et les *think tanks***
 - Maintien et renforcement du soutien au projet de Maison de la Paix, notamment par l'élaboration d'une stratégie visant à son rayonnement comme centre de compétence en matière de paix, de sécurité et de développement [Conf.]
 - Conclusion de MoU avec deux à trois *think tanks* [Conf./Canton] et soutien à des projets temporaires ou pour l'établissement à long terme à Genève, notamment en relation avec le projet Penthes.
- c. Mettre en place une structure de renforcement des capacités des acteurs de la gouvernance mondiale (capacity building) et développer «l'excellence de Genève» comme un atout exportable (*branding*)**
 - Finalisation d'un mapping des formations en coopération internationale disponible à Genève et mise en place d'un portail d'information [Canton]
 - Coopération avec des partenaires suisses et internationaux pour la mise en place de formations à destination des missions et délégations [Conf./Canton/evtl. PPP]
 - Coopération avec les universités et les instituts de recherche suisses et internationaux pour la mise en place de formations universitaires dans le domaine de la gouvernance globale, avec un accent sur les cinq pôles de compétence (clusters) représentés à Genève [Conf./Canton]

Axe n°3: Viser à l'universalité des représentations des Etats

- a. Soutenir l'installation et la présence des missions des pays les moins avancés (PMA) **
 - Faciliter l'accès à des bureaux en assurant le cautionnement de la garantie et/ou en augmentant l'aide au loyer et/ou en mettant à disposition des bureaux réservés aux PMA [Canton]
 - Equiper les bureaux en mobilier et en matériel informatique [Conf./Canton]
 - Développer un programme de stagiaires et d'experts internationaux bénévoles ou rémunérés au profit des missions des PMA [Conf./Canton]
 - Soutenir le développement d'un projet de logement à coût modéré à l'intention des représentants des PMA [Canton]

- b. Encourager les pays non-encore représentés à s'installer à Genève**
 - Nomination d'un ambassadeur itinérant chargé de persuader les 22 Etats membres de l'ONU non-encore représentés d'ouvrir une Mission à Genève [Conf.]

Axe n°4: Promouvoir les partenariats

- a. Evaluer les potentiels de collaborations avec le canton de Vaud, notamment dans le domaine des fédérations sportives [Conf./Canton]*
- b. Evaluer les potentiels de collaborations avec la France voisine [Conf./Canton]*

Axe n°5: Améliorer la communication de et sur la Genève internationale

- a. Sensibiliser les publics genevois, suisses et internationaux*
 - Développer le site "Genève - coopération internationale" comme plateforme d'information sur la Genève internationale, en français, en allemand et en anglais [Conf./Canton]*
 - Evaluer la possibilité de maintenir une radio anglophone de qualité en Suisse
 - Soutenir les journées portes ouvertes des OI [Conf./Canton]*
 - Sensibiliser les journalistes genevois, suisses et internationaux, notamment à travers le Club suisse de la Presse [Conf./Canton/Ville]*
 - Utilisation des médias sociaux [Conf./Canton]*
 - Procéder à une évaluation de la visibilité médiatique globale du travail de la Genève internationale [Conf.]
 - Revisiter la narration de la Genève internationale/l'image de marque de la Genève internationale/ de la Suisse internationale par Genève [Conf./Canton/Ville]**
 - Réalisation de courts métrages sur les métiers de la coopération internationale et/ou d'une série de fictions [Conf.- PRS/Canton/Ville]**
 - Présenter aux dirigeants et aux collaborateurs des organisations de la Genève internationale les projets d'urbanisme et de mobilité du canton [Canton].
- b. Sensibiliser des *leaders d'opinions* genevois et du reste de la Suisse [Conf./Canton/Ville]*
 - Développer des contacts réguliers, notamment avec les parlementaires fédéraux
- c. Promouvoir la Genève internationale dans d'autres centres de la gouvernance mondiale par l'intermédiaire des représentations suisses à l'étranger [Conf.]*

Axe n°6: Mener une action coordonnée et informée

- a. Assurer le suivi des travaux du Groupe permanent conjoint technique (GPCT) et du Groupe permanent conjoint politique (GPCP)*
 - Développement continu des mesures et de leur suivi par le GPCT [Conf./Canton/Ville]
 - Rapport biennuel sur la mise en œuvre par le GPCT [Conf./Canton/Ville]
- b. Mettre en place un observatoire commun [Conf./Canton/Ville]*
 - Assurer un monitoring régulier de la situation des OI, de leur personnel et des risques de délocalisation, ainsi que de l'offre des principales villes concurrentes et des réflexions sur l'évolution de la coopération internationale
- c. Mettre en place des instruments renforcés de concertation au sein de la Confédération [Conf.]*

- Réunions interdépartementales destinées à la mise à niveau des cadres des divisions internationales sur les questions communes à tous les processus multilatéraux
 - Plateformes d'information interdépartementales sectorielles destinées à renforcer la position suisse dans et vis-à-vis de la Genève internationale
- d. En tenant compte de l'existence de la commission consultative sur la Genève internationale du canton, mettre en place un Groupe de réflexion commun sur le futur de la Genève internationale*
- Composition: présence de personnalités suisses et internationales de haut rang avec une expérience pertinente avec ou sans relation directe avec la Genève internationale [Conf./Canton]
 - But: accompagner les développements de réflexions stratégiques à long terme et la mise en œuvre de la stratégie pour la Genève internationale [Conf.]
- e. Développer une stratégie concertée de promotion de Genève au sein des réseaux de villes existants dont la Ville de Genève est membre. Il s'agit notamment des réseaux Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), Association internationale des Maires francophones (AIMF) et Conseil des communes et régions d'Europe (CCRE) [Conf./Canton/Ville]*

Partie 2: état des lieux, défis, orientations

Introduction

Ces dix dernières années, la Genève internationale a augmenté son potentiel d'attractivité et d'universalité en devenant un centre d'excellence dans cinq domaines principaux ou clusters, et en voyant s'installer un nombre toujours plus grand d'OI, d'ONG, ainsi que de missions permanentes et de délégations permanentes d'organisations internationales auprès d'OI. De nouveaux acteurs, tels que les partenaires privés (entreprises, individus), ainsi que des secrétariats de conventions et de réseaux, jouent un rôle toujours plus important sur la scène internationale et ont choisi Genève pour s'y établir.

Parallèlement toutefois à ces développements, de nouvelles attentes et revendications de la part des OI sises en Suisse se sont rapidement multipliées et l'Etat hôte est désormais de plus en plus sollicité pour leur apporter un soutien plus substantiel dans divers domaines². Cela s'explique en partie par la crise financière débutée en 2008, la force du franc suisse et le coût élevé de la vie qui exercent une pression budgétaire sur les hôtes internationaux présents à Genève. En parallèle, une nouvelle tendance en matière de concurrence est apparue entre Etats pour l'accueil de conférences et d'organisations internationales, à savoir un déplacement du nord-ouest vers le sud-est et en particulier vers les pays émergents (Europe de l'Est, Emirats Arabes Unis, Qatar, Turquie, Malaisie, Philippines, Corée du Sud, Singapour) qui offrent des conditions avantageuses, par exemple en termes d'offres immobilières et de rapidité de prises de décisions. Les effets cumulés de ces facteurs sont la délocalisation d'une partie des activités d'organisations internationales vers d'autres villes.

En outre, l'Etat hôte doit également faire face à des défis liés à la fragmentation de la gouvernance multilatérale, la multiplication des acteurs sur la scène internationale, ainsi que le poids prépondérant des nouvelles technologies de communication qui ont un impact sur la Genève internationale, synonyme pour beaucoup d'un ordre mondial désormais révolu, celui du 20^{ème} siècle.

Devant cette multiplication de défis auxquels est confrontée notre politique d'accueil, il s'agit de réfléchir au maintien et au développement de l'attractivité et de l'excellence de la Genève internationale. A cet effet, lors de sa séance du 19 novembre 2012, le Groupe permanent conjoint politique (GPCP) a confié au Groupe permanent conjoint technique (GPCT) le mandat « *de mener une réflexion approfondie sur le futur de la Genève internationale et d'en présenter les résultats à la séance du GPCP au printemps 2013, en y intégrant, le cas échéant, des propositions d'action* ».

En parallèle, le DFAE a mis sur pied, en novembre 2012 année, une «Task force» dont le mandat était le suivant: « *répondre aux nouveaux défis de manière adéquate, ciblée et rapide de façon à renforcer de manière durable l'attractivité et la compétitivité de la Genève internationale* ». Cette Task force a terminé ses travaux fin avril 2013.

Ce rapport présente un état des lieux aux niveaux politique, social et financier du fonctionnement de la Genève internationale et des effets et bénéfices que cette dernière a sur le canton de Genève et la Confédération, ainsi que des défis rencontrés. Ces constatations sont suivies d'une série de recommandations sur l'évolution de la politique d'accueil de la Confédération et du canton de Genève. Il s'agit, comme par le passé, de mettre à disposition les meilleures conditions-cadre possibles. Mais il faut aussi développer une stratégie innovante qui tienne compte à la fois des atouts sous-exploités de la Genève internationale et d'un environnement en constante transformation.

²Les domaines concernés sont en particulier: rénovations des bâtiments, sécurité, gratuité des locations, charges et frais d'entretien courants, privilèges et immunités, frais de séjour et de voyage et frais de fonctionnement.

I. ETAT DES LIEUX

1. La Genève internationale aujourd'hui

150 ans d'histoire

En 2013, le CICR fête ses 150 ans. Cet âge correspond à celui de la Genève internationale, née elle-même en 1863. Le véritable envol se situe en 1919 avec la création de la Société des Nations et de l'Organisation internationale du travail. La fin du second conflit mondial est un tournant. La SDN disparaît. L'Organisation des Nations Unies (ONU) voit le jour et s'installe à New York. Genève n'accueille plus que le siège européen de l'organisation universelle. Toutefois, de nombreux organes et organisations spécialisées de l'ONU restent et se développent à Genève (OIT, OMS, OMPI, UIT, OMM, HCR, etc.). En 1954, le CERN voit le jour sur la frontière genevoise entre la France et la Suisse. En 1996, l'Organisation mondiale du commerce succède au *General agreement on tariffs and trade* (GATT). Les années 2000 voient apparaître plusieurs nouvelles organisations dans le domaine de la santé (Fonds mondial, GAVI, etc) et de l'environnement/développement durable (Global Framework for Climate Services, Global Footprint Network, Green Growth Knowledge Platform, etc.), ainsi que la création du Conseil des droits de l'Homme. Genève peut ainsi être considérée comme un centre de gouvernance de la politique environnementale internationale, car y sont présents un nombre plus élevé de diplomates et d'experts dans l'environnement qu'à Bonn ou à Nairobi. En outre, la majorité des conférences internationales sur l'environnement se déroulent à Genève. Toujours davantage d'ONG coopérant avec ces différentes institutions s'installent également à Genève. Aujourd'hui, les organisations internationales et les fonctionnaires internationaux n'ont jamais été aussi nombreux à Genève.

Une plateforme de coopération internationale

Ainsi, la Suisse accueille actuellement plus d'OI que n'importe quel autre pays au monde. Aucune autre ville que Genève ne rassemble autant de personnes travaillant pour des organisations à vocation universelle. La compétitivité de la Suisse dans des thématiques spécifiques, contribue également à renforcer la compétitivité et l'excellence de Genève. L'Office des Nations Unies à Genève (ONUG) est le bureau des Nations Unies le plus important après le siège principal à New York. Actuellement, 35 OI et organismes internationaux sont sis en Suisse, dont 30 à Genève, 2 dans le canton de Vaud, 2 à Berne et une à Bâle. 172 Etats (dont la Suisse) sont représentés auprès des organisations internationales par leurs missions permanentes.

En comparaison internationale, Genève est également le premier centre de gouvernance mondiale, avant New York, au niveau du nombre de conférences et de réunions internationales qui s'y tiennent annuellement, à savoir autour de 2'700. Ces réunions rassemblent chaque année près de 200'000 experts et délégués du monde entier³. A cela s'ajoutent environ 3'000 visites de chefs d'Etat, chefs de gouvernement et ministres par an (y compris les visites privées). La communauté internationale s'élève à 42'000 personnes, comprenant le personnel des OI et des missions permanentes, ainsi que les membres de leurs familles⁴. La situation géographique de Genève et son aéroport international permettent de plus un accès facilité depuis le monde entier.

L'importance de la Genève internationale s'explique, au-delà de la présence de l'ONUG et des nombreuses agences onusiennes spécialisées, par le développement et le renforcement de cinq pôles de compétence (ou «clusters»):

1. La paix, la sécurité, le désarmement
2. L'action et le droit humanitaires, les droits de l'homme, les migrations
3. Le travail, l'économie, le commerce, la science, les télécommunications

³Source : Office cantonal de la statistique, Département des finances, République et Canton de Genève, 13.11.2012.

⁴Source : Base de données « Ordipro » du DFAE sur les titulaires d'une carte de légitimation.

4. La santé
5. L'environnement, le développement durable

Ainsi, le développement et la prépondérance de ces priorités thématiques à Genève a permis la création de synergies, encore sous-développées toutefois, entre les différents acteurs. Ces synergies sont d'autant plus importantes que les problématiques relevant de la gouvernance mondiale ont un caractère de plus en plus transversal. La proximité des agences onusiennes spécialisées, de la société civile et des experts tant du monde académique qu'au sein des missions permanentes placent Genève comme capitale mondiale des droits de l'Homme, de l'humanitaire, de la santé, ainsi que des thématiques globales ayant trait au travail, aux sciences et aux télécommunications.

Genève et la région lémanique bénéficient également d'un environnement académique de qualité en développement continu, constitué d'universités figurant dans le top 100 mondial⁵, d'instituts et de centres. Trois fondations suisses spécialisées traitant des questions de sécurité internationale complètent le panorama de ce pôle académique : le Centre international de déminage humanitaire, le Centre pour le contrôle démocratique des forces armées et le Centre de politique de sécurité. A côté du World Economic Forum (WEF), un *think tank* au rayonnement international, s'ajoutent de multiples centres d'expertise et de savoir-faire à haute valeur ajoutée pour chacun des clusters genevois. Ces derniers ont cependant besoin, à l'heure actuelle, d'une visibilité et d'une reconnaissance accrues.

2. Impact sur Genève et la Suisse

Un avantage pour la politique étrangère suisse

Les cinq pôles de compétence mentionnés ci-dessus font de Genève un centre de première importance pour la politique étrangère suisse. De nombreuses rencontres de haut niveau s'y tiennent, ainsi que des négociations discrètes telles que les Geneva Talks sur la question du nucléaire iranien. A cela s'ajoutent les conférences et réunions internationales, telles que les assemblées générales statutaires des agences spécialisées onusiennes qui attirent, chaque année, de nombreuses personnalités politiques de première importance et favorisent ainsi de nombreuses réunions bilatérales.

Du fait des chiffres qui précèdent et de la démonstration de son rôle prépondérant en tant que centre diplomatique mondial et pôle d'excellence, la Genève internationale confère à la Suisse un poids politique nettement supérieur à sa taille et contribue à la réalisation des objectifs de sa politique extérieure, tout en renforçant la position de notre pays dans le monde, au travers de contacts étroits et privilégiés avec les principaux acteurs et décideurs de la diplomatie internationale.

Une composante de l'identité cantonale

La Genève internationale est une composante essentielle de l'identité de la République et canton de Genève. Historiquement, elle s'inscrit dans une tradition d'ouverture et de rayonnement dont la période de la Réforme et du Refuge fut l'expression la plus visible. Démographiquement, Genève est le canton de Suisse qui accueille parmi ses résidents le plus d'étrangers (40%) et le plus de nationalités (191)⁶. Symboliquement, enfin, grâce aux organisations internationales, Genève jouit d'une notoriété nettement supérieure à celle des autres villes de sa taille⁷.

⁵A savoir : les universités de Lausanne et Genève, l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), l'Institut des hautes études internationales et du développement (IHEID), Source : le Centre d'étude et de recherche en Action Humanitaire (CERAH).

⁶ Source: OCSTAT, Bilan et état de la population du canton de Genève en 2011, mars 2012

⁷Elle est par exemple la ville suisse la plus souvent mentionnée dans les médias internationaux selon une récente étude de Présence suisse (PRS).

Les retombées économiques

Selon une estimation de l'Institut CREA de l'Université de Lausanne, en 2009, les OI, missions permanentes et ONG ont contribué à hauteur de 9,2% au PIB genevois⁸.

En 2012, les OI sises à Genève employaient 22'233 personnes, en progression de 2,9% par rapport à 2011, dont près de la moitié vit à Genève et 40% en France. En 2011, 2'200 personnes travaillaient pour les 250 ONG ayant un statut consultatif auprès de l'ECOSOC. Les représentations étrangères employaient quant à elles 3'881 personnes en 2012⁹. La Genève internationale emploie ainsi plus de 28'000 personnes, ce qui représente environ un emploi sur dix à Genève. On a par ailleurs estimé à 19'000 le nombre d'emplois indirects liés à l'activité de la Genève internationale pour le canton de Genève et à 4'000 pour le canton de Vaud¹⁰.

La consommation d'ordre privé de la part des employés des OI est estimée à CHF 1.3 milliard pour le canton de Genève et à CHF 200 millions pour le canton de Vaud. Au niveau des OI, ces dernières dépensent annuellement CHF 1.6 milliard (CHF 1.3 milliard à Genève), en termes de marchandises, services et investissements¹¹.

3. Instruments de la politique d'accueil destinés à la Genève internationale

La politique Etat hôte de la Suisse ne pourrait être efficace sans la collaboration de tous les partenaires publics et privés concernés.

En effet, **le canton de Genève** joue un rôle de première importance dans la politique d'accueil par l'ensemble des services publics dont il a la responsabilité (santé, transports, instruction publique, sécurité, urbanisme). Ces services sont un élément essentiel de l'attractivité de la Genève internationale. Le canton contribue aussi à offrir des prestations spécifiquement destinées aux internationaux, notamment dans le domaine de la sécurité (PSI), de la recherche, de la formation et de l'expertise (UNIGE et IHEID), de la construction (mise à disposition de terrains dans le cadre de la FIPOI), de l'accueil des missions des PMA (soutien au loyer), du soutien aux ONG (accueil, mise à disposition de bureaux, projets de solidarité internationale), de la promotion (site internet, publications, Club suisse de la presse) et des manifestations protocolaires.

Le parlement genevois a adopté en décembre 2004 une loi (A 2 65) créant trois organes de soutien à la Genève internationale: le délégué à la Genève internationale, le Groupe interdépartemental aux affaires internationales et la Commission consultative sur les relations avec la Genève internationale. La Constitution cantonale adoptée en octobre 2012 indique, à l'article 106, que le nouveau "département présidentiel" est notamment chargé des relations avec la Genève internationale. Cette disposition sera mise en œuvre lors de la nouvelle législature qui commencera en décembre 2013.

La Ville de Genève tient un rôle important et indispensable dans l'établissement d'OI et de missions permanentes à Genève (autorisations de construire, notamment en matière de périmètres de sécurité des OI, contribution financière au CAGI, etc.). La Ville offre également des prestations qui contribuent à la qualité de vie essentielle au bon accueil des internationaux (prestations culturelles, équipements sportifs, crèches, espaces verts notamment).

La **Confédération** dispose d'instruments juridiques afin de favoriser l'installation d'OI, de missions permanentes à Genève et de faciliter leurs activités, à savoir: **la Loi fédérale sur les privilèges, les**

⁸CREA, Université de Lausanne, Evaluation générale de la politique de promotion économique de la République et canton de Genève, août 2010, page 49.

⁹OCSTAT, Les organisations internationales établies à Genève: résultats de l'enquête 2012, novembre 2012

¹⁰B, S. S. Volkswirtschaftliche Beratung AG, Die wirtschaftliche Bedeutung der internationalen Organisationen in Genf Aktualisierung des NFP-Forschungsprojekts aus dem Jahr 1998), Basel, 31. Oktober 2006

¹¹Die wirtschaftliche Bedeutung der internationalen Organisationen in Genf Aktualisierung des NFP-Forschungsprojekts aus dem Jahr 1998), Basel, 31. Oktober 2006

immunités et les facilités, ainsi que sur les aides financières accordés par la Suisse en tant qu'Etat hôte (LEH), et son ordonnance d'exécution, entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2008. Cette loi constitue également la base légale pour les acquisitions d'immeubles à des fins officielles, tant pour les OI que pour les Etats au travers de leur mission permanente. Ces textes, pierre angulaire de la politique d'Etat hôte, sont uniques en leur genre au niveau mondial. Une autre ordonnance est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2011, relative aux *conditions d'entrée, de séjour et de travail des domestiques privés des personnes bénéficiaires de privilèges, d'immunités et de facilités*¹². La Division Etat hôte de la Mission suisse à Genève est la cheville ouvrière de la mise en œuvre de la politique d'accueil et collabore étroitement à cet égard avec les services compétents du DFAE, les autres départements fédéraux et les autorités cantonales, en particulier celles des cantons de Genève et de Vaud.

La Suisse (Confédération/Canton) dispose également d'instruments institutionnels favorisant sa politique d'Etat hôte, grâce à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI), à la Fondation du Centre international de Genève (FCIG) et au Centre d'accueil Genève internationale (CAGI).

La Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI), fondation de droit privé établie en 1964 conjointement par la Confédération et le canton de Genève, (le canton de Genève a cédé un siège à la ville de Genève au sein du Conseil de fondation), permet de mettre à disposition des OI des bâtiments en location ou en propriété, notamment grâce à des crédits (sous forme de prêts sans intérêt de la Confédération) ou des terrains (sous forme de droits de superficie gratuits accordés par le canton) pour acheter ou construire des bâtiments administratifs¹³. La FIPOI est aussi active dans la recherche de locaux et de sites pour les OI et les ONG qui souhaitent s'installer dans le canton de Genève, ou, à titre exceptionnel, dans le canton de Vaud ou dans un autre canton qui accueille des organisations internationales. Les bénéficiaires institutionnels de la LEH qui louent des espaces dans les immeubles administratifs dont la FIPOI est propriétaire se voient octroyer des prix de location favorables.

La Fondation du Centre International de Genève (FCIG) créée par un arrêté du Grand Conseil genevois de 1953 est une fondation de droit public qui a pour but la construction d'immeubles, l'acquisition et la gestion d'immeubles destinés à des ONG. Elle est dotée d'un capital de CH 6 millions et de fonds de CHF 43 millions. Elle est propriétaire ou copropriétaire de cinq immeubles qui accueillent environ 40 ONG et 700 collaborateurs. Les loyers pratiqués par la FCIG se situent en-dessous des prix du marché.

Le CAGI, fondé en 1996, conjointement par la Confédération et le canton de Genève, facilite quant à lui l'installation et l'intégration dans la région lémanique des fonctionnaires internationaux, des membres des missions permanentes, des membres des consulats et du personnel d'ONG, ainsi que de leurs familles. Le CAGI, via son site internet, publie des offres d'emplois ou de bénévolat s'adressant notamment aux conjoints des internationaux. Il est financé par la Confédération, le canton et la Ville de Genève, ainsi que par le canton de Vaud et par des fonds privés. Depuis le 1^{er} janvier 2013, le CAGI propose également des prestations en matière d'accueil pour les délégués internationaux provenant principalement de pays en développement, se rendant à des réunions internationales à Genève.

Au titre des infrastructures en faveur de la Genève internationale, figurent aussi des centres de conférences. **Le Centre international de conférences de Genève (CICG)** est mis gratuitement à disposition des OI et de certaines ONG¹⁴ qui souhaitent y organiser des réunions. Sa capacité maximale est de 2'200 personnes. Cette mise à disposition gratuite est possible grâce à une contribution annuelle d'environ CHF 6 millions accordée par la Confédération pour couvrir un éventuel déficit d'exploitation résultant de l'usage gratuit qu'en font les OI et les ONG. **Le Centre de Conférences de Varembe (CCV)**, mis gratuitement à disposition des OI et de certaines ONG si le CICG est complet une capacité maximale de 200 personnes. L'immeuble administratif de Varembe

¹²Cette ordonnance devrait notamment contribuer à limiter le risque de litiges de travail, notamment en favorisant le règlement amiable de tels litiges.

¹³La valeur assurance des bâtiments financés par la Confédération dont la FIPOI est propriétaire s'élève à CHF 793 mio (au 31.12.2012).

¹⁴Principalement celles bénéficiant du statut ECOSOC des Nations Unies.

(IAV), abritant le CCV, fait l'objet d'un projet d'extension qui permettra de créer des bureaux supplémentaires en faveur d'OI ou de missions permanentes, ainsi qu'une crèche, gérée par la Ville de Genève, et destinée aux enfants d'internationaux travaillant et/ou habitant à Genève. Le projet d'extension prévoit une réduction du nombre de salles de conférences du CCV; un examen est en cours pour une éventuelle mise à disposition gratuite des futures salles du CCV pour les OI et certaines ONG.

Un partenariat a été mis sur pied entre le CICG et **Palexpo** afin de proposer également des salles aux OI et ONG dans des conditions se rapprochant de celles du CICG, selon les disponibilités de Palexpo. La coordination des dossiers est gérée par le CICG.

La politique d'Etat hôte de la Suisse dispose en outre depuis 1995, d'un instrument de concertation entre la Confédération et le canton de Genève: **le Groupe permanent conjoint (GPC) sur les priorités de la Genève internationale** auquel la Ville de Genève est associée depuis 2012. Les travaux de ce groupe permettent de coordonner les efforts communs en matière de politique d'accueil et d'assurer un développement cohérent de la Genève internationale afin que cette dernière puisse s'adapter aux défis actuels et futurs¹⁵.

La Fondation pour Genève, créée en 1976 sur une initiative privée a pour but le rayonnement de Genève tant en Suisse qu'à l'étranger, en agissant notamment sur le positionnement international de la région lémanique et l'accueil des internationaux et de leurs conjoints. Elle anime le Club diplomatique de Genève, le cercle international de Genève et le réseau d'accueil des nouveaux arrivants.

Le Club suisse de la presse (CSP), inauguré en 1997, a pour mission d'accueillir et aider les journalistes de passage à Genève, ainsi que d'informer les médias sur les thématiques traitées à Genève.

4. Contributions financières en faveur de la Genève internationale

Confédération

Dans le cadre de sa politique **d'Etat hôte**, la Confédération dispose de divers instruments qui lui permettent de soutenir la Genève internationale, ainsi que ses acteurs au travers de contributions financières ponctuelles.

Ainsi, la Confédération (DFAE) dispose du crédit **«Tâches de la Suisse en tant qu'Etat hôte d'organisations internationales»**, qui permet d'offrir un soutien financier destiné notamment à améliorer les conditions d'accueil, de travail ou d'intégration des OI, des missions permanentes ou des délégués se rendant à des conférences internationales, ainsi qu'au financement de conférences internationales à Genève. En 2012, le total des contributions s'est monté à CHF 1.85 million.

Le DFAE dispose également du crédit **«Prestations en matières d'infrastructure et travaux visant à améliorer la sécurité»**, qui couvre aussi les frais d'installation et d'entretien des mesures de sécurité des OI. Les contributions financières provenant de ce crédit sont récurrentes et recouvrent des prestations de diverses natures, notamment :

- Les contributions financières aux charges locatives de certaines OI (PNUE, Cour d'arbitrage de l'OSCE). En effet, depuis 2012, la Confédération peut également contribuer, au cas par cas, à la charge locative des OI sises en Suisse qui ont une haute importance politique pour l'Etat hôte.
- Les frais de bureaux en faveur des pays les moins avancés (PMA) n'ayant pas de représentation permanente à Genève, de manière temporaire, durant les conférences internationales.
- Des aides de départ à l'installation de nouvelles OI, soit l'aménagement de bureaux

¹⁵Parmi les thèmes de concertation figurent notamment: la valorisation des terrains des organisations internationales, la rénovation des immeubles d'organisations internationales, la politique d'accueil d'organisations internationales, la sécurité de la Genève internationale, l'universalité de la représentation diplomatique, la coordination des dossiers de candidatures suisses.

- Le financement du déficit de garantie annuelle du CICG
- Le financement à hauteur de 65% des installations de périmètres extérieurs de sécurité des OI et leur entretien (le canton de Genève prenant à sa charge les 35% restants)
- La gestion du don de CHF 50 millions effectué par la Confédération dans le cadre des travaux d'assainissement énergétique du Palais des Nations à Genève (CHF 13.8 millions ont été décaissés en 2012)
- Les frais d'entretien de la salle de conférence de l'OMC et du centre William Rappard.

En 2012, environ CHF 35 millions ont été dépensés pour couvrir les prestations mentionnées ci-dessus. Le montant total des contributions dépensées provenant de ce crédit est variable d'années en années et dépend en grande partie d'éventuels nouveaux projets d'infrastructure qui sont pris en charge par la Confédération (en général via la FIPOI).

La Confédération, pour permettre à la **FIPOI** d'assumer son mandat, lui accorde des prêts sans intérêts remboursables sur 50 ans afin que les OI puissent acheter ou construire des immeubles. Depuis sa création, la FIPOI s'est ainsi vu octroyer par la Confédération plus d'un milliard de francs répartis comme suit: des dons s'élevant à CHF 492 millions et des prêts d'un montant de CHF 814 millions (CHF 405 millions ont été remboursés au 31.12.2012). En 2012, CHF 24.5 millions ont été accordés à la FIPOI pour couvrir les frais liés à la densification du Centre William Rappard et à l'extension du nouveau bâtiment de l'OMC.

Une contribution financière en faveur du **Musée international de la Croix Rouge et du Croissant Rouge** est également libérée chaque année par le DFAE. Ce financement s'élève à plus d'un million par année.

La Confédération finance également à hauteur de CHF 17.5 millions (2013), la **sécurité de la Genève internationale**. Il s'agit notamment de financer en partie les assistants de sécurité, la police de sécurité internationale, les patrouilles policières destinées à la protection des sites diplomatiques, etc. Dès 2013, le DFAE finance également **les activités du Groupe diplomatique** de la police de Genève à hauteur maximale de CHF 800'000 par an. En outre, au cas par cas, lors de grandes conférences internationales (ex: Conférence ministérielle de l'OMC en 2011), les contributions financières de la part de la Confédération en faveur de Genève peuvent se voir augmentées, sur décision du Conseil fédéral. C'est le Département fédéral concerné en premier lieu par la thématique de la Conférence internationale qui se charge du financement (CHF 3 millions en 2011). Les négociations entre FEDPOL et la police genevoise sur l'augmentation du forfait en faveur de la police genevoise ont abouti. Le Conseil fédéral se prononcera sur ce point dans le courant de l'été 2013.

Le DFAE (DDC) finance en outre, selon l'accord-cadre du 7 mars 2012 entre le DFAE et l'IHEID, des projets de coopération (contributions structurelles) pour un montant de plus de CHF 10 millions par année en faveur de l'IHEID¹⁶.

Les contributions financières de la Suisse destinées à la mise en œuvre substantielle de la politique étrangère suisse (contributions en tant qu'Etat-membre en faveur des O.I.; crédit-cadre pour les trois centres de Genève¹⁷; «financement core», ainsi que de programmes et de projets de partenaires non étatiques) ne seront pas prises en compte dans ce rapport, car ne faisant pas à proprement parler partie de la politique d'Etat hôte de la Suisse. Cependant, étant donné qu'une partie des contributions financières des Etats-membres est attribuée aux activités des OI à Genève (ex. environ 21% pour le cas de l'ONU), ces moyens financiers ont une incidence sur la place qu'occupe Genève au sein du système multilatéral mondial. Dès lors, il est d'autant plus important pour la Suisse de rester, comme c'est le cas actuellement parmi les plus gros contributeurs du système onusien. Avoir un poids budgétaire au sein d'une OI a un impact direct et influence les décisions qui sont prises en son sein. Il

¹⁶Ce montant ne comprend pas les contributions financières versées en vertu de la loi fédérale sur l'aide aux universités (LAU) par le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR). Sur la base du contrat d'objectifs conclu entre la Confédération, le Canton de Genève et l'IHEID pendant la période 2013-16, la subvention fédérale pour les prestations de fonctionnement de l'IHEID s'élève en moyenne à CHF 18.5 millions par an. La Confédération (DEFR) participe également au financement de la construction de la Maison de la Paix par des contributions aux investissements LAU avec un montant de plus de CHF 30 millions.

¹⁷10.095 Message concernant un crédit-cadre 2012-2015 pour la poursuite du soutien aux trois centres de Genève, 17.11.2010.

en va de même des contributions aux institutions académiques et à des centres de compétence qui contribuent au rayonnement de Genève. A l'avenir, il s'agira d'engager des moyens pour développer et renforcer les synergies entre les différents acteurs de la Genève internationale et l'ancrage de capacité de *think tanks*.

Canton

Pour le canton, le coût principal de la Genève internationale est lié aux dépenses publiques engendrées par les fonctionnaires internationaux exonérés. Ce coût a été estimé à CHF 202 millions par an pour l'année 2004¹⁸.

Par ailleurs, le coût annuel des terrains mis à disposition des OI par le canton a été estimé à CHF 6.5 millions (année 2004)¹⁹.

Le canton de Genève accorde une aide financière pour les loyers des locaux administratifs des missions permanentes des PMA, à hauteur maximale de CHF 3'000 par mois et par mission (env. CHF 1,2 million par an). Il octroie par ailleurs des subventions au CAGI et au CSP (env. CHF 1.77 million par an) et un soutien financier aux ONG (projets de solidarité internationale et gratuité pour env. 0.8 million). Il finance des manifestations protocolaires et a des charges de personnel (CHF 1.1 million par an). Le total estimé est de CHF 5 millions par an.

Le coût total des prestations de la police cantonale genevoise pour la Genève internationale est estimé à CHF 25.4 millions par an, dont 17.5 millions sont pris en charge par la Confédération²⁰.

Le canton soutient aussi l'IHEID qui, selon le contrat d'objectifs qui le lie au canton et à la Confédération, offre des prestations spécifiquement destinées à la Genève internationale, à hauteur d'environ CHF 15 millions par an.

Ville

Une étude, datant de 2008, estimait la contribution de la Ville à la Genève internationale à au moins CHF 4 millions par année.

En conclusion, les contributions en faveur de la politique Etat hôte se sont largement concentrées, jusqu'à présent, sur les aspects traditionnels d'une politique Etat hôte efficace et cohérente (fiscalité, immobilier et infrastructure, aide aux loyers, sécurité). A l'avenir, il s'agira également de développer et renforcer les aspects financiers en lien avec le «software», soit le renforcement de synergies parmi les différents acteurs de la Genève internationale, le capacity building et le développement de *think tanks*.

5. Rôle de la Suisse comme Etat membre

Notre pays n'a pas uniquement un rôle d'Etat hôte envers les OI sises en Suisse, mais a également un rôle en tant qu'Etat membre de ces OI, avec une influence directe sur le travail de ces dernières et une responsabilité sur leurs décisions budgétaires.

Actuellement, la Suisse figure parmi les plus gros contributeurs au sein des plus importants organisations et programmes internationaux établis à Genève, au travers notamment de sa politique

¹⁸Université de Genève, Impacts du secteur international sur les finances des collectivités publiques genevoises, résultats pour 2004, Laboratoire d'économie appliquée, Université de Genève, octobre 2006.

¹⁹Idem.

²⁰Ce montant s'explique comme suit : subvention forfaitaire du DFJP de CHF 5 millions allouée à Genève pour la sécurité du milieu diplomatique (augmentation en cours de négociation), subvention de CHF 11.5 millions du DDPS pour Amba Centro, ainsi qu'une subvention de CHF 0.18 million pour la Brigade de sûreté intérieure pour couvrir les tâches de protection de l'Etat en lien avec la Genève internationale et, dès 2013, une subvention du DFAE de CHF 800'000 en faveur du Groupe diplomatique de la police de Genève. A cela s'ajoute une subvention fédérale lors de conférences internationales exceptionnelles (ex : CHF 3 millions lors de la conférence ministérielle de l'OMC en 2011). Ce montant se base sur les calculs du canton de Genève. Le mode de calcul pour les services fournis par la police fait également l'objet de discussion dans le cadre des négociations en cours entre FEDPOL et la police de Genève.

humanitaire et de développement. De ce fait, elle joue, d'une part, son rôle d'Etat membre contributeur, d'autre part, elle dispose d'une influence accrue sur les décisions stratégiques des organisations. Il est dès lors important qu'il soit toujours tenu compte de nos intérêts en tant qu'Etat hôte et en tant qu'Etat membre.

A première vue, les intérêts de la Suisse en tant qu'Etat hôte peuvent, à court terme, ne pas toujours coïncider avec ceux que notre pays défend en tant qu'Etat membre. En effet, si l'Etat hôte souhaite qu'une organisation soit sise sur son territoire et y développe la majeure partie de ses activités, l'Etat membre exige, quant à lui, une utilisation efficace des ressources et une gestion efficiente dans l'accomplissement des activités de ces organisations²¹. Cette exigence de bonne gouvernance est désormais une condition indispensable à la légitimité et à la pérennité de ces organisations en période de restrictions budgétaires prolongées. Les intérêts de l'Etat membre à avoir les OI ou une partie de leurs services sur son territoire peuvent rejoindre les intérêts de l'Etat membre qui souhaite des OI performantes pouvant durablement accomplir leur mandat.

En tant qu'Etat membre, la Suisse priorise les contributions générales aux programmes des organisations internationales partenaires et les complète au travers d'appuis spécifiques pour des thèmes de développement qui lui sont d'un intérêt particulier. Au travers de ces contributions, elle soutient donc aussi activement le financement des frais de sièges et du fonctionnement administratif des organisations. Concilier les intérêts d'Etat membre et d'Etat hôte consiste donc à prendre en compte, en plus des thèmes importants comme Etat membre, la volonté des organisations de rester à Genève, lors des négociations et décisions sur le volume des contributions générales.

II. DEFIS

1. Défis stratégiques

Genève fait face à de nombreux défis d'ordre stratégiques et matériels qui impactent défavorablement son potentiel de développement en tant que centre de gouvernance mondiale. Genève a certes un atout unique à faire valoir avec une concentration d'acteurs de la coopération internationale à laquelle aucune autre ville au monde ne peut prétendre. La progression quasiment constante de la Genève internationale depuis la fin du 19^{ème} siècle ne va toutefois pas forcément se poursuivre au 21^{ème} siècle. Les grandes organisations créées au 20^{ème} siècle ne sont plus nécessairement adaptées à la situation internationale actuelle et peinent à se réformer. Les principaux Etats donateurs connaissent des difficultés budgétaires qui se répercutent sur les organisations dont ils sont membres. L'élan fraternel qui a marqué la fin des deux guerres mondiales semble bien loin. De nouvelles formes de coopération internationale se développent en dehors des grandes institutions universelles. Genève et la Suisse sont aujourd'hui en concurrence avec d'autres villes et d'autres pays qui souhaitent eux aussi jouer un rôle dans la gouvernance mondiale.

La complexité des thèmes

La complexité des thèmes discutés est particulièrement importante à Genève. Notre monde fait face à des problématiques globales (climat, environnement, santé, paix et sécurité, développement durable, crises humanitaires) particulièrement complexes à traiter, car elles sont interdépendantes, de grande ampleur et évoluent rapidement. Cela se reflète dans les discussions à Genève. Ainsi, il n'est plus possible et il le sera encore moins à l'avenir, de traiter un sujet en faisant abstraction de ses différents aspects et des nombreux liens existants avec d'autres secteurs. C'est une réalité qui se manifeste pour tous les thèmes et dans tous les secteurs. La problématique des médicaments sera traitée au sein de l'OMS, mais également par l'OMPI dans ses aspects de propriété intellectuelle, par l'OMC sous un angle commercial, dans le domaine des droits de l'Homme sous ses aspects d'accès aux médicaments, et par les organisations humanitaires dans leur action sur le terrain. La même approche

²¹La position officielle est la suivante : La Suisse n'est par principe pas opposée aux délocalisations pour autant que celles-ci se justifient sur le long terme en apportant des bénéfices notables sur le fonctionnement et la bonne gouvernance des organisations internationales.

multisectorielle est évidente en matière de changement climatique touchant l'environnement, mais aussi le développement économique et social, les phénomènes migratoires, les droits de l'Homme, les actions humanitaires et le développement politique et institutionnel. Ces différents développements qui caractérisent les relations internationales sont au centre de l'activité de la Genève internationale par la présence de nombreux acteurs-clé dans ces différents domaines et par les nombreuses conférences et rencontres qui s'y tiennent.

Cette complexité des thèmes traités, la nature et l'origine diverses des acteurs qui travaillent sur ou sont touchés par ces différents sujets, mettent en relief l'importance cruciale de l'apport intellectuel au traitement de ces dossiers et la nécessité impérieuse de favoriser les synergies, notamment à travers l'information et l'échange d'expériences.

Un potentiel de synergies sous-exploité

L'enquête qui a précédé le lancement du projet de centre pour la coopération mondiale à Penthes a révélé que, malgré la concentration sur un territoire de quelques dizaines de kilomètres carrés de tous les principaux acteurs de la coopération internationale, les liens entre organisations et entre domaines d'activité étaient encore relativement faibles. Elle a aussi mis en évidence un souhait, chez les acteurs de la Genève internationale, d'avoir davantage de collaborations interdisciplinaires²². Par conséquent, à l'heure actuelle, l'avantage qui fait la spécificité de Genève par rapport à toutes les autres villes internationales, est sous-exploité. Il s'agit donc de mieux utiliser le potentiel de synergies en mettant en valeur les ressources existantes et en facilitant les échanges interinstitutionnels.

L'universalité

L'attrait de New York pour les OI et la communauté internationale en général est due à la présence des principaux organes politiques des Nations Unies (Assemblée générale, Conseil de sécurité, Secrétariat général). La propension à réunir autour de ces organes politiques d'autres entités ou à renforcer davantage encore leur rôle a tendance à croître. L'autre caractéristique de New York est le caractère universel de la présence des Etats membres. Des 193 Etats membres des Nations Unies, 192 sont présents à New York avec une mission (seul est absent Kiribati). C'est un atout important, car il offre aux Etats une infrastructure sur place dont ils ne disposent pas ailleurs, d'autant plus pour les Etats qui n'ont pas les moyens de financer un réseau de représentations trop important. Cet avantage place New York dans une catégorie à part par rapport aux autres villes abritant des OI.

Genève avec 170 Etats membres de l'ONU et deux Etats non membres (Saint-Siège et Palestine), représentés par une mission arrive en deuxième position, mais ne se situe pas dans la même catégorie que New York. C'est un défi qu'il faut relever, car il constitue un avantage comparatif permettant de distinguer une capitale multilatérale d'une autre. La présence de tous les Etats membres des Nations Unies permet de disposer d'un argument de taille pour attirer des entités internationales et des conférences, car les pays concernés disposent des infrastructures nécessaires pour participer aux réunions internationales et pour soutenir les délégations venant de leur capitale.

L'universalité recherchée ne saurait être purement numérique; il s'agit de permettre à des Etats souverains, qu'elles que soient leur taille et leur puissance, d'être en mesure de participer aux débats multilatéraux, y apporter leurs contributions, au besoin en renforçant le soutien en termes logistiques ainsi que de *capacity building* aux missions des pays les moins avancés.

Revendications du Global South

Avec l'arrivée sur la scène internationale de nouveaux Etats, la compétition pour héberger de nouvelles entités multilatérales est devenue encore plus forte. Les villes internationales classiques en grande partie situées sur le continent européen qui, outre New York, étaient jusqu'à présent considérées comme les hôtes naturels des organisations internationales, sont confrontées aux revendications légitimes venant d'autres continents et reposant sur des arguments de représentativité géographique et de nouvelles réalités politiques, ainsi que, souvent, sur des offres matérielles très alléchantes. Pour Genève, la plus importante par la taille, il s'agit de se positionner par rapport à cette concurrence très

²²Kamelia Kemileva, Domaine de Penthes, Regards vers l'avenir, décembre 2010, rapport mandaté par le DCTI

forte qui vise à drainer de nouvelles organisations sur d'autres continents à la suite de décisions d'ordre politique et à déplacer une partie des services actuellement à Genève vers des localités considérées comme plus avantageuses financièrement. Faut-il établir des priorités dans les secteurs actuellement présents à Genève et renoncer à entrer en compétition sur l'un ou l'autre de ces secteurs pour lesquels Genève n'a pas un avantage comparatif certain (et engager des moyens financiers plus limités)? Faut-il s'allier avec d'autres pays pour défendre l'acquis? Peut-on envisager de nouveaux types d'alliances où chacun pourrait être gagnant?

Ces options doivent être confrontées avec la réalité de la présence internationale. Un consensus existe quant aux secteurs traditionnels de la Genève internationale, qui font sa renommée et où elle a un leadership et une plus-value reconnus, à savoir: le droit et l'action humanitaires, les droits de l'Homme ; l'économie et la science (CERN) ; la sécurité et la paix ; la santé. Il reste le secteur de l'environnement, où de nombreuses entités internationales, dont cinq secrétariats de conventions, de nombreuses ONG et le secteur privé, sont établies à Genève, biens que d'autres organisations importantes dans le domaine soient ailleurs. Un renoncement à de nouveaux sièges dans ce secteur, prioritaire pour la politique suisse, serait particulièrement incongru. Les cinq clusters, à la suite des développements décrits plus haut sont liés par une structure transsectorielle marquée, qui est d'ailleurs une des caractéristiques et des forces de la Genève internationale. Par ailleurs, le secteur de l'environnement au sens large, est un des secteurs les plus orientés vers le futur de par un élargissement de sa sphère d'action et d'impact. La thématique de l'environnement implique, au-delà de la protection de l'environnement, notamment la biodiversité, le développement économique et social, les migrations, la santé, ainsi que les droits de l'Homme. Il s'agit là de domaines où la Genève internationale est très présente et doit développer, grâce à cette densité, un apport qualitatif de haut niveau.

Faut-il développer des alliances? Si oui à quelle fin? Des ententes informelles (*gentlemen's agreements*) existent entre la Suisse et certains Etats européens²³.

Cette coopération pourrait être valorisée dans les efforts de rationalisation du système onusien et vis-à-vis d'une certaine tendance à la centralisation autour du Secrétariat général, notamment pour des services qui travaillent pour des organisations majoritairement établies hors du continent américain. Il semble par contre moins opportun et rationnel de ne pas soutenir l'établissement d'entités internationales sur d'autres continents, qui outre une légitime revendication politique peuvent faire valoir une proximité avec le terrain, ceci avec la nécessaire vérification d'une gestion rationnelle des ressources, valable pour tout le système.

Sans revendiquer l'installation exclusive à Genève des entités internationales, qui ne serait d'ailleurs pas réaliste, une approche ouverte pourrait être apportée par les nouvelles technologies et par le travail en réseau. La coopération entre différentes localisations est déjà pratiquée, notamment par certaines organisations environnementales comme l'UICN, dont le réseau réunit de très nombreux Etats, ONG et experts dans le monde entier, ou le WWF. Genève pourrait développer l'initiative dans ce secteur, d'autant plus qu'il bénéficie de la présence d'un secteur privé actif dans ce domaine et dans son financement.

L'objectif serait d'envisager la création de nouvelles alliances, sous forme de partenariats avec d'autres Etats hôtes d'organisations et de conférences internationales. Dans cette nouvelle approche, la Suisse contribuerait au développement de la gouvernance mondiale en mettant en valeur la riche production intellectuelle et pratique des clusters de l'Arc lémanique. Dans cette perspective, la Genève internationale ne serait pas seulement un centre multilatéral majeur mais également une «marque», celle d'une «école» ou d'un laboratoire où s'élaborent des solutions de gouvernance pour notre monde globalisé.

La gouvernance mondiale

²³Des exemples récents ont confirmé, toutefois, que la solidarité européenne sur ces questions est très limitée, à l'exemple du projet de délocalisation d'UNITAR à Turin et d'UNICEF à Copenhague.

La gouvernance internationale est en profonde mutation. Les règles largement établies au lendemain de la deuxième guerre mondiale sont contestées par les Etats qui n'étaient pas présents lors de leur établissement et qui, depuis, ont gagné en stature économique et revendiquent, s'ils ne l'ont pas déjà acquise, une place sur l'échiquier politique international. En même temps, les groupes à participation restreinte (G-20 et organisations régionales) revendiquent une responsabilité déterminante dans la conduite des affaires mondiales au risque d'affaiblir encore davantage le système onusien, mais sans véritablement être à même d'assumer un leadership clair, faute de vision commune sur les voies à suivre.

Cette absence de vision commune se reflète aussi dans les institutions internationales de Genève. En leur sein, l'établissement de priorités partagées est parfois difficile.

La cohabitation de nombreux acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux sur la scène internationale est par ailleurs une réalité qui ne fera que se renforcer. Les Etats n'ont plus le monopole des relations internationales. La plupart des thèmes internationaux font appel à un nombre de plus en plus grand d'acteurs, de différentes origines géographiques, de nature juridique plus complexe, venant de secteurs d'activité très variés. Bien d'autres acteurs déploient leur action: les ONG, le monde académique et scientifique et le secteur privé. Leurs intérêts peuvent diverger et leurs méthodes différer. Cette réalité se retrouve dans les organisations internationales. Le modèle classique de l'OI exclusivement interétatique cède le pas à des formes institutionnelles plus complexes où l'actionnariat est représenté par les Etats, mais aussi par les ONG, les fondations et, dans certains cas, le secteur privé. A Genève, cette évolution est particulièrement marquée (Fonds Global, GAVI, ONUSIDA). L'évolution des organisations internationales se fera de plus en plus selon ces modèles, à savoir une structure plus souple, un actionnariat composite, un budget complexe, des structures en partie éclatées avec une partie des services de soutien délocalisés loin du siège.

Les nouvelles technologies

Les nouvelles technologies modifient la manière d'agir dans les relations internationales. L'information est plus rapide, l'analyse peut être plus large et participative, l'influence des médias et des mouvements d'opinion plus déterminante. Le travail en réseau est rendu possible et se développe de manière marquée et constante. Cette évolution tend à réduire l'importance d'une localisation géographique déterminée, la force du réseau étant de faire appel à un nombre important de contributions d'où qu'elles viennent et à tout moment. La diplomatie multilatérale, influencée par cette évolution, doit en tenir compte et exploiter ces nouvelles orientations. Le réseau devra vraisemblablement disposer d'une tête, d'un *hub*, qui lance la coopération, rend opérationnelles les données et fournit les infrastructures technologiques. Un centre international bien équipé en infrastructures, où la présence des acteurs déterminants et reconnus pour leur compétence est importante, peut tirer avantage des nouvelles technologies en développant son rôle de *hub* dans une approche en réseau. Ceci valoriserait l'apport de Genève aux débats internationaux et rendrait moins impérieuse la nécessité d'attirer vers une localisation géographique déterminée toutes les nouvelles entités qui se créeraient dans un domaine donné. L'approche en réseau permettrait par ailleurs d'associer un nombre plus importants de participants, notamment des pays émergents et en développement, tout en favorisant les rencontres physiques régulières, ce qui permettrait à Genève de bénéficier également de l'impact économique et politique résultant de ces rencontres.

Les organisations non gouvernementales (ONG)

Les ONG sont devenues des acteurs incontournables de la gouvernance mondiale. Elles apportent une expertise technique et une connaissance des réalités du terrain et un contrôle qui contribuent à la qualité des décisions prises au sein des instances internationales. Cela se manifeste à Genève par la présence d'environ 400 ONG, dont 250 bénéficient du statut consultatif auprès de l'ECOSOC et 114 occupent régulièrement du personnel rémunéré; sans compter les nombreuses organisations qui se rendent à Genève, ponctuellement ou régulièrement, pour assister à des conférences et à des événements particuliers. Selon une forme de gentlemen's agreement passé entre la Confédération et le canton de Genève, l'accueil et le soutien aux ONG est du ressort du canton. on constate cependant

que les ONG ont de plus en plus d'attentes, tant à l'égard de la Confédération, du canton et de la Ville de Genève, que ce soit en matière d'infrastructures, de mise à disposition de formations destinées à renforcer leurs capacités à effectuer un travail de qualité ou encore en matière de visa et de permis de travail.

Les médias et la visibilité de la Genève internationale

Alors que Genève est un laboratoire unique de la gouvernance mondiale, la présence des grands médias internationaux, ainsi que leur attention pour les thèmes traités à Genève a faibli ces dernières années et se tourne surtout vers des événements spectaculaires, à l'image des rencontres politiques de haut niveau ou des conférences sur des sujets sensibles. L'évolution de la présence médiatique à Genève est donc caractérisée par une baisse du nombre de correspondants présents (qui couvrent d'ailleurs souvent plusieurs pays en Europe), ainsi que par une diminution des correspondants attirés des différents médias en faveur des agences de presse. Ceci avec la notable exception des médias chinois. Les médias jouent pourtant un rôle important dans la connaissance et le regard extérieur qu'ils portent sur le travail des OI.

Le contexte est aussi marqué par le développement des réseaux sociaux et de l'information à la carte, au détriment des médias traditionnels. La plupart des OI et des grandes ONG installées à Genève se sont engagées dans cette voie et se créent ainsi de nouvelles possibilités de communication avec un large public.

Outre les médias, les autorités hôtes ont également un rôle d'information et de promotion à jouer. Compte tenu des enjeux que la Genève internationale représente, tant pour le canton que pour la Confédération, les publics locaux doivent avoir accès à une information qui permette de saisir ces défis, malgré le caractère souvent complexe des activités des OI. En outre, les autorités hôte ont une vision d'ensemble de la Genève internationale qui leur permet de mettre en valeur ses atouts auprès de ses acteurs eux-mêmes. Ceux-ci, en effet, évoluent souvent dans un environnement limité à une ou deux institutions, qui ne leur permet pas d'avoir connaissance des ressources potentiellement utiles dans d'autres institutions pourtant voisines. Les publics cibles des efforts de communication des autorités hôte sont donc à la fois genevois, suisses et internationaux.

La concurrence des autres villes internationales

Outre la tendance à la centralisation de l'ONU autour du siège de New York, d'autres villes sont apparues ces dernières années comme des concurrentes de la Genève internationale. Montréal, la Haye, Bonn ou Vienne se donnent en effet les moyens de développer des infrastructures spécifiquement destinées aux organisations internationales et d'en faire la promotion à travers des organismes spécialement créés à cet effet. Plus à l'est, et de façon plus ponctuelle, des efforts considérables ont été déployés ces dernières années pour attirer des entités internationales à Budapest (HCR), Abu Dhabi (Irena) ou Songdo (Green Climate Fund). D'autres exemples peuvent être cités. Le Danemark a ainsi offert USD 100'000 par postes de travail, ainsi que la gratuité des locaux pendant 10 ans pour la délocalisation de l'UNICEF (Fonds des Nations unies pour l'enfance) à Copenhague. Les Philippines ont quant à elles offert la construction de nouveaux bâtiments avec une utilisation gratuite des locaux de travail et la gratuité des loyers des fonctionnaires pendant 10 ans pour la délocalisation de l'OIM (Organisation internationale pour les migrations) à Manille.

Depuis 2008 à Genève, il y a eu 21 délocalisations partielles, mais également 18 installations. Le secteur qui a subi le plus de délocalisations, 10 depuis 2008 et seulement 3 installations, est le *cluster* humanitaire, droits de l'Homme et migrations, qui est pourtant considéré comme une exclusivité genevoise. Le secteur ayant bénéficié du plus grand nombre d'installations, 6 (4 OI et 2 ONG) depuis 2008, est celui qui touche à l'environnement et au développement durable. Il est à noter que dix représentations étrangères se sont installées contribuant à l'universalité de la Genève internationale. La destination des délocalisations est généralement New York ou les villes concurrentes européennes, Copenhague, Bruxelles Paris, Turin, Budapest et Istanbul, mais également les villes des pays émergents, Manille, Kuala Lumpur, Bangkok, Nairobi. Les activités délocalisées sont principalement du ressort administratif, informatique, logistique et financier, mais concernent parfois des secrétariats.

C'est donc, en majorité, le personnel administratif qui est déplacé ou remplacé. Certaines catégories de professionnels ou d'analystes sont également touchées. Finalement, les raisons invoquées sont avant tout d'ordre financier, comme la réduction des coûts de fonctionnement et de gestion, mais peuvent aussi être stratégiques, à savoir une volonté de regroupement ou de rapprochement du terrain.

2. Défis matériels

La Genève internationale est actuellement confrontée à un nombre important de défis matériels, à savoir l'entretien des infrastructures vieillissantes des OI, le coût élevé de la vie, des salaires onusiens qui, avec l'affaiblissement du dollar, ont été réévalués par rapport aux autres lieux d'affectations, ainsi que la dégradation de la situation sécuritaire générale en Suisse et à Genève. S'y ajoute la pénurie de logements vacants sur un marché immobilier tendu. En outre, la compétitivité de l'accueil pourrait être renforcée dans d'autres domaines, par exemple concernant la délivrance de visas, l'accompagnement protocolaire ou la disponibilité de places de crèches.

L'impact de la crise financière

A la suite de la crise financière mondiale dont l'impact sera durable, les OI doivent apprendre à vivre avec des budgets au mieux stabilisés, souvent en baisse. De plus, la prévisibilité des contributions est réduite. L'impact de la crise financière sur les budgets nationaux a comme conséquence supplémentaire la difficulté de prévoir des contributions pluriannuelles. Les OI rencontrent par conséquent des incertitudes dans leur planification. Par ailleurs, le financement a évolué avec l'appel à des sources non étatiques pour compenser l'insuffisance de fonds publics et pour répondre à des projets précis. Même pour les OI classiques, la part des contributions du secteur non étatique peut désormais représenter une part importante du budget: 45% pour l'OMS où la Fondation Bill & Melinda Gates est le deuxième contributeur après les Etats-Unis et devant l'UE. Il est donc nécessaire d'établir des priorités avec des moyens réduits.

Les rénovations

L'utilisation intensive des locaux et des salles de conférence, jointe à l'absence de travaux réguliers de rénovation, dans certains cas durant plus de quarante ans - et ce malgré les sollicitations exprimées par la Suisse afin de constituer des provisionnements à cet effet, ont entraîné une sérieuse dégradation matérielle des immeubles des OI sises à Genève. Les coûts de rénovations des édifices dont les OI sont propriétaires sont devisés à environ un milliard de francs sur dix ans. Parmi les grands projets figurent les édifices suivants: Palais des Nations (CHF 618 millions), Organisation internationale du travail (CHF 202 millions), Organisation mondiale de la santé (CHF 95 millions), Union internationale des télécommunications (CHF 40 millions).

Aujourd'hui, la plupart des grands Etats contributeurs au système onusien sont réticents à assumer les coûts liés à ces rénovations lourdes. Cette attitude est renforcée par le contexte de crise budgétaire que les pays membres subissent, parallèlement à la situation financière difficile sur le plan international. L'ensemble de ces éléments fait que l'Etat hôte est de plus en plus sollicité dans la recherche de solutions viables à la problématique du financement des rénovations, d'autant plus que la Suisse se trouve en position plus favorable que la plupart des autres Etats face à la crise économique actuelle. De plus, elle est également perçue par certains Etats membres comme bénéficiaire de la présence des OI à Genève.

Jusqu'à présent, la Suisse n'a pas fourni d'aide financière à des OI pour la rénovation des bâtiments dont elles sont propriétaires, à l'exception du don de CHF 50 millions accordé en 2011 à l'ONU pour la restauration du Palais des Nations à Genève, dû au caractère emblématique de ce bâtiment. Cette politique ne correspond cependant plus aux nouvelles attentes à l'égard de l'Etat hôte. Par conséquent, le Conseil fédéral a mandaté le DFAE fin août 2012 afin de clarifier les aspects politiques, juridiques, institutionnels et financiers de la mise en œuvre de modes de financement alternatifs, à savoir des prêts pour la rénovation de bâtiments d'OI à travers la FIPOI; le cautionnement de prêts bancaires aux

OI et des modèles de partenariats innovants impliquant le secteur privé, et de lui présenter une proposition d'ici la fin du 1^{er} semestre 2013.

Aux besoins de rénovation d'immeubles des OI s'ajoutent la nécessité d'améliorer l'infrastructure pour les rencontres ad hoc (bilatérales, multilatérales, publiques et confidentielles) qui constituent une caractéristique importante de la région lémanique et offrent des opportunités pour la politique étrangère suisse. Le cadre approprié à de telles rencontres fait actuellement défaut et face à une concurrence croissante des pays d'Asie et du Golfe, il s'agit dès lors de renforcer la capacité et la qualité d'accueil de ce type d'activités internationales.

Le niveau des prix

Les coûts élevés de Genève constituent un défi de taille pour sa compétitivité internationale. Le constat est simple: Genève est devenu le lieu d'affectation onusien le plus cher. Ce problème est exacerbé par la crise financière mondiale qui pousse les Etats membres à faire des économies et renforce les restrictions budgétaires imposées aux agences onusiennes. La saturation du marché immobilier est un des principaux moteurs de la cherté genevoise. A cela s'ajoute le nombre limité d'hôtels à des prix abordables, ce qui restreint la participation de représentants des PMA et d'ONG à des conférences internationales. L'évolution du taux de change a aussi joué un rôle crucial dans le renchérissement genevois par rapport aux autres lieux d'affectation. En particulier, l'affaiblissement du dollar face au franc pénalise les OI qui fonctionnent en général avec un budget en dollars. Les coûts du personnel onusien de catégorie professionnelle sont désormais à Genève entre 15% et 25% plus chers que ceux de New York et Vienne. Pour la catégorie de personnel administratif, la différence est même de 45 à 75%. Les missions permanentes qui disposent d'un budget de fonctionnement en euros sont confrontées elles aussi à des contraintes financières, en particulier leurs membres du personnel qui ont perdu du pouvoir d'achat depuis 2011²⁴.

Au total, la cherté de Genève inquiète les Etats membres et incitent certaines OI à délocaliser des services à l'étranger pour faire baisser leurs coûts de fonctionnement et préserver le pouvoir d'achat de leurs employés (ex: délocalisation des services logistiques et de la formation du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés à Budapest, transfert des divisions informatique et logistique de l'Organisation internationale pour les Migrations à Manille). D'autres OI procèdent actuellement à un examen attentif de leurs coûts sous l'impulsion de l'ONU. De plus en plus d'OI se tournent aussi vers l'Etat hôte pour solliciter des soutiens financiers additionnels. Etant donné le nombre importants d'OI sur son territoire, la Suisse ne peut cependant distribuer des financements ad hoc à une OI qui menacerait de délocaliser, car cela risquerait de déclencher une cascade de demandes à laquelle elle ne serait en mesure de répondre.

La sécurité

Au sein d'un contexte géopolitique européen en mutation notamment depuis la chute du Mur de Berlin, et plus récemment suite à l'entrée de la Suisse dans l'espace Schengen, la situation sécuritaire à Genève et en Suisse a considérablement évolué ces dernières années, s'accompagnant d'une dégradation des conditions cadre de sécurité.

L'image d'une Suisse tranquille, à l'abri de toute délinquance, a perdu de son acuité. Genève n'est plus perçue par la communauté internationale comme une ville aussi sûre qu'auparavant. A la suite de cambriolages et d'incidents ayant touché des missions permanentes et des OI ou des membres de leur personnel, la sécurité des représentations étrangères, des fonctionnaires internationaux et de leurs familles est devenue une préoccupation importante des autorités tant fédérales que cantonales.

La réforme de la police cantonale genevoise, en cours de mise en œuvre, mais également les efforts marqués tant du canton que de la Confédération pour augmenter les forces disponibles en matière de sécurité de la Genève internationale, permettent de répondre de mieux en mieux à cette attente et sont appréciés des milieux internationaux. On pense ici à l'activité de la Police de sécurité internationale,

²⁴Voir annexe n°2 : coûts salariaux des différentes catégories de personnel onusien.

notamment par le biais des patrouilles diplomatiques, mais également au travail du Groupe diplomatique de la police, renforcé en 2012 grâce au soutien de la Confédération.

Des efforts importants restent néanmoins à réaliser. Pour que le produit "sécurité" reste partie des avantages comparatifs de la Genève internationale et de la Suisse, il est impératif que les actions décrites plus haut soient maintenues, voire renforcées et relatées au sein de la communauté internationale et d'éviter la propagation d'une image biaisée de la réalité. La question du renforcement des patrouilles diplomatiques se pose également.

Les visas

Dans le domaine de l'octroi de visas, le défi majeur demeure celui de concilier des intérêts et des obligations parfois divergents entre la politique d'Etat hôte de notre pays et la réglementation Schengen applicable aux courts séjours (risque migratoire). Les accords de siège que le Conseil fédéral a conclus avec les différentes OI et la Convention de Vienne du 18 avril 1961 sur les relations diplomatiques imposent à la Suisse l'obligation de faciliter la venue des personnes appelées à séjourner à titre officiel sur son territoire (pour de courts séjours ou pour prise de fonctions) et à examiner ces demandes dans les plus brefs délais et avec toute la souplesse nécessaire au traitement de ces demandes. L'exécution de nos obligations d'Etat hôte se confronte aux contingences liées aux risques migratoires. Il est important que le DFAE trouve auprès des partenaires concernés l'appui nécessaire pour que, dans le cadre des bases légales et des procédures existantes, l'on exploite au mieux la marge de manœuvre disponible pour faciliter la délivrance de visas dans le cadre de la Genève internationale, en particulier pour les visites de courte durée tombant dans le cadre des réglementations Schengen. Des améliorations sont nécessaires, notamment en ce qui concerne le traitement de cas touchant aux intérêts de la Genève internationale et ne relevant pas de la compétence de la Mission suisse, mais de celle de l'ODM ou directement des représentations suisses à l'étranger (ONG et visites privées).

Le logement

Avec un taux de vacances de 0,33% (juin 2012), la situation sur le marché genevois du logement est particulièrement tendue. C'est un problème qui touche tous les habitants du canton de Genève et de sa région. La rareté du logement a un effet inversement proportionnel sur son coût. Des mesures permettent de corriger ce phénomène en mettant à disposition du logement social. Il se trouve toutefois qu'une partie importante de la Genève internationale, qui pourrait en avoir besoin, n'y a pas accès en raison du fait que la loi générale sur le logement et la protection des locataires (LGL) prévoit qu'il est nécessaire de payer des impôts et de résider à Genève depuis plus de deux ans pour pouvoir en bénéficier.

Les permis de travail

Lorsqu'elles ont besoin de recruter un collaborateur originaire d'un pays non-européen, les ONG doivent obtenir un permis de travail à la suite d'une procédure longue (environ deux mois) et à l'issue incertaine (environ 10% de refus en 2011). Cette situation est naturellement un handicap lorsqu'il s'agit de disposer de personnel compétent et que l'on travaille sur des problématiques qui ne sont pas toujours spécifiquement européennes.

Les dispositifs VIP

Un autre aspect de la politique d'accueil qui peut faire l'objet d'amélioration est l'accompagnement protocolaire. L'Etat hôte n'a pas de dispositif VIP «standard» pour l'accueil des chefs d'Etat et de gouvernement qui assistent à des conférences internationales à Genève. Les mesures prises pour l'accueil de dirigeants étrangers sont prises uniquement sur la base de considérations sécuritaires (analyse de menaces potentielles par le Service fédéral de sécurité). Il peut en découler une différence de traitement qui n'est pas toujours comprise par les intéressés et leurs délégations qui s'attendent à des mesures particulières d'accompagnement. Tandis que les autres grandes villes onusiennes que sont New York et Vienne appliquent généralement des mesures identiques à celles pratiquées à

Genève, d'autres villes hôtes d'OI et de réunions multilatérales, n'accueillant toutefois pas un nombre aussi important de réunions, se montrent parfois plus généreuses.

Les crèches

L'offre actuelle de places de crèche à Genève est inférieure à la demande. Les communes sont chargées des institutions de la petite enfance. La Ville de Genève propose ainsi plus de 3'000 places de crèches. Son budget a doublé au cours des 10 dernières années. Elle s'efforce d'augmenter encore l'offre en donnant la priorité aux quartiers où la population résidente en a le plus de besoin. Dans ces conditions, le quartier des organisations internationales, peu résidentiel, n'est en principe pas prioritaire. La Ville a néanmoins accepté de développer un projet avec la FIPOI pour la création d'une nouvelle crèche de 60 places dans la nouvelle extension du bâtiment de l'immeuble à construire à l'avenue de Varembe et sera en exploitation dès 2016. Cette crèche sera destinée prioritairement aux internationaux. Une réponse est ainsi donnée aux attentes exprimées dans le cadre du Comité diplomatique. La création de la crèche de Varembe est une façon de reconnaître que les internationaux sont désavantagés par rapport au reste de la population résidente dans la mesure où, ayant moins de famille sur place, ils ont moins de solutions alternatives et n'ont pas toujours pu s'inscrire sur les listes d'attente, la décision d'affectation étant connues parfois tardivement.

Les OI elles-mêmes, en leur qualité d'employeur, ont aussi la possibilité de créer une crèche en partenariat avec les communes concernées, à l'image de ce qu'ont fait le CICR et le CERN. Toutefois, au vu du coût que cela représente (env. CHF 40'000 par enfant et par an), et compte tenu de leur situation budgétaire actuelle, il est improbable que d'autres organisations puissent le faire aujourd'hui.

3. Défis locaux

Une politique coordonnée

L'accueil des organisations internationales et des missions permanentes étrangères en Suisse relève de la politique extérieure de la Confédération. Toutefois, une coopération étroite existe entre les autorités cantonales, communales et la Confédération en matière de Genève internationale.

A l'heure actuelle, cette coordination se fait principalement dans le cadre du GPC. Elle intervient aussi à la FIPOI et au Groupe interdépartemental aux affaires internationales (GIAI), où les trois niveaux sont systématiquement associés aux réunions. Plus informellement, des contacts ont lieu quotidiennement entre la Mission suisse, le canton et la Ville de Genève sur des questions diverses en lien avec la Genève internationale (sécurité, protocole, constructions, etc.). Des collaborations de plus long terme se sont aussi mises en place sur des dossiers comme la valorisation des terrains de l'OIT, la rénovation et extension de l'OMC ou la candidature à l'accueil du Green Climate Fund. Il reste toutefois des domaines où les échanges pourraient être développés. C'est notamment le cas de la communication (contacts avec la presse et promotion de la Genève internationale) et de l'attention à porter sur l'évolution de la Genève internationale.

Une cohabitation harmonieuse

Les liens entre ce qu'il est convenu d'appeler la Genève internationale et la Genève locale ne sont pas toujours très étroits. Ceci s'explique par des questions de langue, de fréquentation d'écoles des enfants ou de mode de vie. S'ajoutent à cela des activités dont la nature technique n'est pas toujours facilement compréhensible (propriété intellectuelle, télécommunications, physique des particules) et des privilèges et immunités qui suscitent de nombreuses interrogations. A l'heure actuelle, à de rares exceptions près, on n'observe pas de marques d'hostilité ouverte. Il convient toutefois d'être attentif et de faciliter aussi souvent que possible les occasions d'échanges (invitations aux manifestations locales, journées portes ouvertes, communication, collaborations avec des institutions locales).

L'intérêt de la France voisine

A ce jour, le principal impact de la Genève internationale sur la France voisine est le grand nombre de fonctionnaires internationaux vivant de l'autre côté de la frontière (selon l'OCSTAT, en 2012, 43,4% des fonctionnaires des OI avec accord de siège vivaient en France). Jusqu'à aujourd'hui, très peu d'ONG ont fait le choix de s'installer en France voisine pour profiter de la proximité de Genève. Annemasse cherche depuis plusieurs années à développer une "cité de la solidarité internationale" qui ne s'est pour l'heure que peu développée. Les autorités locales françaises sollicitent régulièrement les autorités genevoises afin que celles-ci soutiennent le développement d'activités internationales en France voisine. Il est ainsi régulièrement signalé aux ONG qui s'adressent au CAGI qu'elles ont la possibilité de s'installer en France.

IV. ORIENTATIONS

Les évolutions décrites auront un impact sur la Genève internationale, sa manière d'opérer et son rôle dans les relations internationales. La Suisse, Etat membre et Etat hôte, le canton et la Ville de Genève devront s'y préparer et prendre en compte la nature des nouveaux défis stratégiques qu'elle devra affronter. Ce chapitre formule quelques recommandations générales. Il est complété par un document plus opérationnel qui rassemble six axes et les mesures qui les accompagnent (voir partie 1).

Le rôle de la politique étrangère suisse

Quelle que soit la qualité de l'accueil et des infrastructures mises à disposition, la Suisse ne saurait se passer d'une politique étrangère active incluant la Genève internationale. La Suisse Etat hôte doit aussi être un Etat membre actif sur la scène internationale. Elle doit contribuer de manière substantielle crédible et cohérente à apporter des réponses aux principaux défis de la planète, notamment sur les grands thèmes internationaux sont la paix et la sécurité, les droits de l'Homme et le droit humanitaire, le droit international, le développement économique et social, la santé et l'environnement. Cette crédibilité passe par la disposition à favoriser et à faciliter les échanges et le dialogue sur les thèmes discutés notamment à Genève au sein d'organisations qui s'y trouvent et des conférences qui s'y réunissent. Cet engagement actif sur la scène internationale peut être visible ou plus discret- pouvant être nécessaire et recherchée lors de rencontres internationales, notamment informelles, qui se tiennent en Suisse.

Sur le plan bilatéral et pour rechercher un appui en faveur de la Genève internationale et promouvoir la discussion des thèmes d'importance en son sein, il est nécessaire que les thématiques pertinentes soient mises à l'agenda des rencontres bilatérales, par des messages clairs et ciblés, visant à promouvoir la Genève internationale. Cette approche ne devrait pas se limiter au DFAE, mais être appliquée par tous les départements engagés dans une thématique discutée à Genève.

Sur le plan multilatéral, la Suisse doit encourager et promouvoir activement le développement d'initiatives politiques, qui, d'une manière ou d'une autre, génèrent un effet positif sur la Genève internationale. Elle doit le faire notamment en promouvant la réflexion innovante et la mise en commun des savoirs, des expériences et des capacités opérationnelles à travers les partenariats qu'elle entretient avec des organisations internationales, des pays partageant ses vues et des organismes scientifiques, économiques et de la société civile, et tout spécialement ceux présents à Genève. Ces partenariats permettent de démultiplier l'efficacité de ses actions et donnent de la visibilité aux acteurs genevois.

Assurer la position de la Suisse

Afin de contribuer à influencer la conduite des OI, la Suisse Etat membre, devra s'assurer un rôle important au sein des OI prioritaires. Ceci se fera par un financement adéquat, en continuant à apporter une contribution positive en matière thématique et veiller à une présence humaine de qualité assurant son influence, ceci, là où c'est possible et où une valeur ajoutée est avérée, au sein même de l'OI concernée et par la présence de spécialistes des thèmes traités à Genève auprès de la Mission suisse à Genève. L'importance du financement suisse et sa qualité permettront de valoriser l'influence suisse. Une augmentation des contributions de programmes (core contributions) à certaines OI sera possible

grâce à l'augmentation du budget multilatéral prévu dans le message sur la coopération internationale 2013-2016 et, tout en gardant son caractère non lié, devrait permettre d'engager un dialogue avec la direction des OI concernées afin d'obtenir des résultats quant à la qualité de la gestion et le choix des priorités thématiques et institutionnelles. La permanence des services à haute valeur ajoutée à Genève doit également être prise en considération, à côté des facteurs mentionnés ci-dessus. L'attention à un niveau adéquat de financement doit être le fait de tous les offices fédéraux ayant une responsabilité de direction vis-à-vis d'une OI prioritaire.

Une telle approche doit faire l'objet d'une discussion entre tous les offices fédéraux concernés, en coopération avec la Division des Nations Unies et organisations internationales (DOI) du DFAE et avec la participation de la Mission suisse à Genève et sur la base des prérogatives de chaque office concerné, afin d'informer sur la nécessité de prendre en compte, à côté des autres priorités suisses avec chaque institution, la présence des OI à Genève.

Développement des synergies (gouvernance)

Il convient de valoriser et de rehausser les capacités de la Genève internationale à offrir à la communauté internationale des idées et des solutions aux défis globaux. Profitant de la présence importante à Genève de nombreux acteurs de différentes natures, il faut s'engager afin de les impliquer dans un travail de réflexion et d'action commune. Le caractère particulier de Genève est en effet de disposer sur son territoire d'une masse critique d'acteurs de la vie internationale travaillant sur pratiquement tous les sujets qui sont cruciaux pour la mondialisation et ont un impact réel sur la vie des populations. De plus, un nombre considérable de personnalités de premier plan viennent à Genève à titre temporaire à l'occasion de conférences ou réunions. Il est essentiel de mobiliser toutes ces forces afin d'accroître l'impact intellectuel de la Genève internationale, ce qui sera aussi un moyen de diminuer le risque de déplacement de personnel de direction vers d'autres centres internationaux.

Compte tenu du nombre d'acteurs impliqués dans l'action internationale et du caractère transversal des thèmes à l'agenda, l'efficacité économique et opérationnelle des OI passe aussi par la promotion d'une plus grande coopération entre OI, ainsi qu'entre elles et les autres acteurs de la scène internationale. L'objectif est de faire converger les acteurs de la gouvernance mondiale, secteur privé y compris, à travers la promotion de synergies sous forme de plateformes.

Etant donné qu'aucune OI, ni aucun acteur international ne peut apporter à lui seul de solutions aux grands défis mondiaux, c'est le rassemblement des acteurs (gouvernance *multistakeholders*) situés à Genève et ainsi que dans d'autres régions du monde (gouvernance *multilocations*), et le travail interdisciplinaire (gouvernance multisectorielle) qui permettent de traiter la complexité des thèmes contemporains. Pour ce faire, il existe un besoin croissant de plateformes capables, sous un *leadership*, de faire converger les acteurs, les idées et les savoir-faire. C'est sur cette vocation à apporter une contribution substantielle à la gouvernance mondiale en mettant en relief les productions et le savoir-faire *made in Geneva*, y compris en les exportant dans d'autres sièges d'OI, qu'il faut tabler. Il s'agit aussi d'en renforcer l'impact et la pertinence. Pour ce faire, une spécialisation sur des plateformes de trois types est envisagée:

- a. Des plateformes sur la gouvernance mondiale destinée à réfléchir à la manière de passer concrètement, selon les mots d'un de nos interlocuteurs, «de la divergence multipolaire à la convergence multilatérale». Le futur Centre de coopération mondiale à Penthes offrira un tel lieu de réflexion. Il faudra y attirer de grands *think tanks* (Brookings, Chatham House par exemple, mais aussi de pays émergents) et les penseurs de la gouvernance.
- b. Des plateformes thématiques (productrices de connaissances, s'appuyant sur des centres de compétences académiques, à l'instar du *Global Health Programme* de l'IHEID).
- c. Des plateformes de rencontres intersectorielles et interinstitutionnelles destinées à établir des ponts, à renforcer les synergies et le traitement des dimensions transsectorielles des enjeux mondiaux (par exemple le Green Growth Knowledge Platform constitué par la Banque mondiale (BM), le PNUE, l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) et le GGI ; dans une certaine mesure la Geneva Peacebuilding Platform ou encore le projet du Geneva Internet Initiative).

L'universalité

L'absence d'universalité à Genève²⁵ constitue un handicap qui la prive d'un atout dans sa compétitivité internationale tant comme lieu de siège que comme lieu de conférences et constitue une lacune dans la représentativité de sa réflexion. La nomination d'un ambassadeur itinérant chargé de promouvoir l'ouverture d'une mission permanente à Genève permettra de faire s'établir à Genève des missions des 22 Etats membres de l'ONU non-encore représentés. Les soutiens matériels à l'ouverture de nouvelles missions et à l'accueil de leurs personnel et leurs familles doivent être augmentés, le cas échéant en favorisant l'utilisation de structures communes à l'exemple du Commonwealth Small States Office, qui permet l'ouverture de missions de plusieurs Etats réunis autour d'infrastructures communes.

La formation (capacity building)

La complexité et la multitude des thèmes, ainsi que le fait de pouvoir suivre activement les thématiques discutées dans les enceintes internationales est un défi croissant pour de nombreux Etats et pour les missions qui les représentent qui sont pourtant concernés par ces thématiques qui touchent leurs populations. Il sera donc de plus en plus important d'aider les missions à gérer cette complexité. Il s'agira de faciliter leur présence sur place (l'universalité) et de soutenir la formation et l'information en coopération avec les OI et des pays partenaires, éventuellement en sollicitant des pays de différentes régions géographiques. Par ailleurs, de nombreuses OI possèdent déjà des programmes de formation et fournissent également une assistance en personnel aux missions qui en ont besoin (ex: OMC).

Il conviendrait donc de s'appuyer sur l'expertise présente dans l'arc lémanique grâce aux OI, aux ONG, au monde académique et au secteur privé et grâce à la possibilité d'attirer des personnalités de premier plan. Un état des lieux de la formation disponible devrait être mis en place afin de connaître l'offre disponible (notamment auprès des OI, de l'IHEID, de l'UNIGE, de DiploFoundation²⁶ et d'autres institutions académiques de l'Arc lémanique et suisses), les besoins et les éventuels pays partenaires. De tels programmes pourraient également fournir une source de personnel qualifié pour les OI et les autres acteurs présents à Genève. Les programmes de formation identifiés et mis en place pourraient également être présentés dans des villes d'autres continents sous le label «Genève internationale» aidant ainsi à établir un *branding* international.

Les nouvelles technologies

Genève a l'avantage d'avoir de nombreux acteurs influents (notamment les OI) dans le débat mondial sur la gouvernance d'internet (UIT, OMC, OMPI, OIT, CERN²⁷). Dans ce contexte particulièrement favorable, la Suisse a lancé le projet «Geneva Internet initiative» qui a pour but de faire de Genève le centre des questions en lien avec internet et le renforcement de sa gouvernance. La mise en œuvre d'un tel projet nécessite une réflexion stratégique approfondie.

Il s'agirait d'identifier les moyens techniques et de substance, afin de faire de Genève le *hub* d'une approche en réseau renforçant la coopération avec les autres centres internationaux, grâce à une étude sur l'impact des nouvelles technologies, de la qualité des infrastructures technologiques et de leur utilisation au profit de l'action internationale. Il serait également utile d'étudier les changements nécessaires pour adapter la qualité technologique du CIGC pour le porter au niveau des centres de conférence les plus avancés.

Les infrastructures

La qualité des infrastructures mises à disposition des OI et des conférences qui se réunissent à Genève est un élément déterminant de l'accueil et de la compétitivité de la Genève internationale.

²⁵ 22 Etats membres ne sont pas représentés à Genève.

²⁶ DiploFoundation: cours online destinés aux diplomates des PMA financés à 40% par la DDC.

²⁷ Le World Wide Web a été inventé au CERN en 1990, faisant ainsi de Genève le berceau de la communication en réseau.

La mise à disposition par la Confédération des crédits nécessaires à l'achat d'immeubles par les OI et des terrains sous forme de droit de superficie de la part du canton de Genève, constituent un instrument efficace et apprécié pour l'installation d'organisations internationales à Genève. Le rôle de la FIPOI est à ce titre déterminant. Un défi se pose par ailleurs, quant à la rénovation d'immeubles appartenant à des OI, situation qui fait l'objet d'une analyse séparée. A ce titre, une modification des statuts de la FIPOI pour les faire coïncider avec ses nouvelles fonctions est nécessaire.

L'accueil

L'accueil de la communauté internationale est et doit rester un élément déterminant de la politique suisse à l'égard de la Genève internationale. Les prestations de l'Etat hôte sont perçues par les intéressés comme étant de haute qualité. Rester au niveau attendu requiert cependant une vigilance constante, en particulier de la part de la Division Etat hôte de la Mission suisse à Genève et du CAGI. Cela passe par une capacité à anticiper les besoins, à réagir rapidement lorsque des difficultés surgissent, et à trouver des solutions qui permettent de s'adapter de manière souple aux évolutions et ce dans les domaines les plus divers. Des requêtes et des difficultés non traitées à temps peuvent en effet avoir des effets dommageables sur la réputation de la Suisse, alors qu'à l'inverse, d'excellentes prestations sont un facteur important de compétitivité de la Genève internationale.

Cela est notamment constaté dans différents domaines, tels que:

- Octroi de visas aux différentes catégories d'hôtes venant à Genève pour participer à des réunions. Certaines difficultés soulignent les contradictions existantes par rapport à la réglementation Schengen et aux impératifs de contrôle de l'immigration d'une part, et aux objectifs d'Etat hôte d'autre part. Il s'agirait de faciliter les procédures de visas en sensibilisant tant nos représentations à l'étranger, que l'Office fédéral des migrations, à la spécificité des profils désireux de se rendre à Genève.
- Délivrance rapide des cartes de légitimation du DFAE (titre de séjour) aux membres de la communauté internationale. Dans l'attente de leur carte, les personnes sont entravées dans leurs démarches administratives en vue de leur installation (ex. dédouanement des effets de déménagement, immatriculation des véhicules, signature d'un contrat de bail à loyer, inscription des enfants dans une école, etc.). Une gestion stricte des cartes de légitimation (42'000) est indispensable.
- Bons offices de la Mission suisse pour faciliter la résolution de litiges, en particulier lorsque le statut du concerné empêche des procédures selon la voie ordinaire. Pour les litiges de travail opposant les employés locaux des missions ou les domestiques privés des Internationaux à leur employeur, il est fait appel au Bureau de l'Amiable compositeur (BAC)²⁸.
- Soutien quotidien aux missions et aux organisations internationales pour répondre à leurs préoccupations (régime des privilèges et immunités) en les aidant à trouver la solution conforme à leur statut. Cela nécessite, en principe, que la Mission suisse saisisse l'autorité compétente au niveau fédéral, cantonal ou communal pour régler la question.

Les médias et la visibilité

Le traitement médiatique du travail fait dans la Genève internationale mériterait d'être accru afin de faire mieux connaître les problématiques traitées et les solutions proposées. La communication à ce sujet est essentiellement l'affaire des organisations internationales de Genève. Il est néanmoins de notre intérêt d'avoir une information dynamique et intéressante pour les publics genevois, suisses et internationaux. Cette information devrait notamment mettre l'accent sur les aspects qui ne seront pas mis en avant par les organisations internationales elles-mêmes, à savoir les atouts de la Genève internationale en tant qu'ensemble. Un travail en ce sens est ainsi à développer, notamment sur la base du site "Genève - coopération internationale", et avec la collaboration notamment du Club suisse de la

²⁸Le BAC, créé en 1995 par le Canton de Genève, intervient, à la demande de l'une des parties, pour trouver un arrangement à l'amiable lorsqu'un différend de travail survient et que l'employeur jouit de privilèges et immunités. La saisie du BAC garantit une solution rapide, sans frais pour les parties et sans nécessité, suivant le statut de l'employeur, de solliciter la levée de son immunité.

presse, des services de presse des OI et des médias. Il conviendra aussi de repenser une narration de la Genève internationale et de relancer sa visibilité mondiale dans un contexte marqué par la prépondérance des réseaux sociaux.

Coopération Confédération – canton de Genève - Ville de Genève

La coopération entre la Confédération, le canton de Genève et la Ville de Genève est un élément déterminant de l'efficacité et de la cohérence de la politique d'Etat hôte. Le Groupe permanent conjoint restera la principale instance de coordination stratégique entre les autorités hôte, conformément au mémorandum d'entente signé en 2012. Ses travaux continueront de reposer sur une information complète, précise et pleinement partagée sur les évolutions de la Genève internationale et de la gouvernance mondiale.

Les modifications introduites dans la Constitution de la République et canton de Genève et qui entreront en vigueur à la fin 2013, sont susceptibles d'accroître l'efficacité de l'action cantonale et, par conséquent, celle de la coordination avec la Confédération.

Par ailleurs, plusieurs dossiers récents ont montré l'importance d'une bonne collaboration avec les communes concernées. Il convient dès lors de sensibiliser leurs autorités et leur population aux enjeux de la Genève internationale et de les associer aux processus de décision qui les concernent.

Au-delà des partenaires habituels, une réflexion sur les possibilités de coopération liées à la Genève internationale avec le canton de Vaud et avec la région française limitrophe pourrait être engagée au sein du GPC.

V. Annexes:

1. Genève internationale, pôles de compétence et organisations
2. Combien coûte un poste à GE par rapport aux autres lieux d'affectation de l'ONU
3. Glossaire

Annexe n°1

Genève internationale: Pôles de compétence et Organisations

Pôles de compétence («clusters»)	Principales organisations et réseaux (liste non exhaustive)
Paix, Sécurité, Désarmement	<p><i>Paix / Sécurité</i> : ONU, Geneva Peacebuilding Platform (GPP), Centre de politique de sécurité (GCSP), Centre pour le contrôle démocratique des forces armées (DCAF), Small Arms Survey, Center for Humanitarian Dialogue (HD), Interpeace, Maison de la Paix (dès 2014), Union interparlementaire (UIP)</p> <p><i>Désarmement</i>: Conférence du désarmement, Institut de l'ONU pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), Centre international de déminage humanitaire (GICHD)</p>
Affaires humanitaires, Droits de l'homme, Migrations	<p><i>Humanitaire</i>: Haut-commissariat de l'ONU aux réfugiés, CICR, Organisation internationale de protection civile; Centre d'étude et de recherche en Action Humanitaire (CERAH), Conseil international des agences bénévoles,</p> <p><i>Droits de l'homme</i>: Conseil des droits de l'homme, Haut commissariat de l'ONU aux droits de l'homme</p> <p><i>Droit</i>: Académie du droit international humanitaire et de droits humains; Association for the Prevention of Torture (APT); Geneva Institut for Human Rights; World Organisation against Torture</p> <p><i>Migrations</i>: Organisation internationale pour les migrations (OIM); Intergovernmental Consultations on Migration, Asylum and Refugees (IGC), Initiative Nansen</p>
Travail, Economie, Science, Télécommunications	<p><i>Travail</i>: OIT</p> <p><i>Economie/Commerce/Propriété intellectuelle/Normalisation/Transport</i>: OMC, CNUCED, Commission économique pour l'ONU (CEE-ONU), AELE, Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), Organisation internationale de normalisation</p> <p>Association du transport aérien international (IATA)</p> <p><i>Recherche/Science/Formation</i>: CERN, Institut de l'ONU pour la formation et la recherche (UNITAR), Institut des hautes études internationales et du développement (IHEID); Université de Genève, Diplo Foundation</p> <p><i>Télécommunications</i>: Union internationale des télécommunications (UIT), UNOSAT, Société internationale de télécommunications aéronautiques</p>
Santé	<p><i>Santé</i>: OMS, Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme, ONUSIDA, Alliance mondiale pour les vaccins et l'immunisation (GAVI-Alliance), Global Health Program (IHEID), Geneva Health Forum</p>
Environnement, Développement durable	<p><i>Environnement</i>: OMM, Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), CEE-ONU, Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), Secrétariats de conventions (RAMSAR, Cites etc), Union mondiale pour la nature (UICN), Fonds mondial pour la nature (WWF); Geneva Environment Network (GEN); Green Growth Knowledge Platform</p>

Annexe n°2**Combien coûte un poste à GE
par rapport aux autres lieux d'affectation de l'ONU ?**

Voir document excel ci-joint

Annexe n°3**Glossaire**

AIMF	Association internationale des Maires francophones
AVS	Assurance-vieillesse et survivants
BAC	Bureau de l'Amiable compositeur, Canton de Genève
CAGI	Centre d'accueil Genève internationale
CCRE	Conseil des communes et régions d'Europe
CCV	Centre de Conférences de Varembe
CE	Conseil/Conseiller d'Etat
CERN	Organisation européenne pour la recherche nucléaire
CF	Conseil/Conseiller fédéral
CICG	Centre international de conférences de Genève
CICR	Comité internationale des la Croix-Rouge
CGLU	Cités et Gouvernements Locaux Unis
CREA	Institut Créa de macroéconomie appliqué de l'UNIL, HEC
CSSO	Commonwealth Small States Office
DDC	Direction du Développement et de la coopération, DFAE
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
DFJP	Département fédéral de Justice et Police
DOI	Division Nations Unies et organisations internationales, DFAE
ECOSOC	Conseil économique et social des Nations Unies
FCIG	Fondation du Centre International de Genève
FIPOI	Fondation des immeubles pour les organisations internationales
Fonds Mondial	Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme
FVC	Fonds vert pour le climat
GATT	General Agreement on Tariffs and Trade
GAVI Alliance	Alliance mondiale pour les vaccins et l'immunisation
GCF	Green Climate Fund
GFCS	Global Framework for Climate Services
GFN	Global Footprint Network
GGKP	Green Growth Knowledge Platform
GPC	Groupe permanent conjoint Confédération – République et Canton de Genève sur les priorités de la Genève internationale
GPCT	Groupe permanent conjoint technique. En sont membres pour la Confédération, des représentants de la DOI, de la DDIP et de la MiGe, pour le canton: le délégué à la Genève internationale, des représentants des Départements de la sécurité, de l'urbanisme, des finances et de la Chancellerie, un siège a été concédé à la Ville de Genève représentée par le service des relations extérieures.
GPCP	Groupe permanent conjoint politique. En sont membres, le Chef du Département fédéral des affaires étrangères (CF Burkhalter), les Chefs de la DOI et de la MiGe, les Conseiller d'Etats des départements de la sécurité (CE Maudet), de l'Urbanisme (CE Longchamp) et des finances (CE Hiler)
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
HEC	Hautes Etudes Commerciales

IAV	Immeuble administratif de Varembé
IHEID	Institut des Hautes Etudes Internationales et du Développement
IRENA	International Renewable Energy Agency
LEH	Loi fédérale sur les privilèges, les immunités et les facilités, ainsi que sur les aides financières accordés par la Suisse en tant qu'Etat hôte
LGL	Loi générale sur le logement et la protection des locataires, Canton de Genève
MICR	Musée International de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
MiGe	Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève
MP	Mission permanente
PIB	Produit intérieur brut
PNB	Produit national brut
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PSI	Police de la Sécurité Internationale, Etat de Genève
OCSTAT	Office cantonal de la Statistique, Canton de Genève
ODM	Office fédéral des Migrations, DFJP
OI	Organisation internationale
OIT	Organisation internationale du Travail
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OMC	Organisation mondiale du Commerce
OMM	Organisation météorologique mondiale
OMPI	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non-gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUG	Office des Nations Unies à Genève
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
PMA	Pays les Moins Avancés (LDCs)
SDN	Société des Nations
UE	Union européenne
UIT	Union internationale des télécommunications
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance
UNIGE	Université de Genève
UNIL	Université de Lausanne
WEF	World Economic Forum